

Déclinaison régionale du plan national d'actions

Sonneur à ventre jaune

Auvergne 2013-2017



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Référencement :

ESNOUF S., TOMMASINO J. - 2012. Déclinaison régionale du plan national d'actions Sonneur à ventre jaune en Auvergne 2013-2017. Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, DREAL Auvergne. 65 p.

Photographie de couverture : Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), Fabien EGAL.

Photographie de la dernière de couverture : Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), Samuel ESNOUF

Déclinaison régionale du plan national d'actions Sonneur à ventre jaune Auvergne 2013-2017

Déclinaison régionale rédigée par :

Samuel ESNOUF & Julien TOMMASINO



Siège : Moulin de la Croûte
rue Léon Versepuy 63200 RIOM
Tél. : 04 73 63 18 27 - Fax : 04 73 64 04 73
Antenne Haute-Loire : Le Bourg 43230 CHAVANCIAC-LAFAYETTE
Tél. : 04 71 74 62 21
Antenne Cantal : Maison des services du Pays de Murat - Télécentre
4 rue Faubourg Notre-Dame 15300 MURAT
Tél. : 04 71 20 28 86

Membre du réseau des Conservatoires d'espaces naturels, www.enf-conservatoires.org

Avec la contribution des membres du Comité de pilotage et de nombreux naturalistes :

Liste des structures membres du Comité de pilotage (Annexe 1)

Liste des contributeurs de données (Remerciements)

Avec le suivi de :



Sylvain MARSY (DREAL Auvergne)

DREAL Auvergne – Service Eau, Biodiversité et Ressources
7 rue Léo Lagrange
63033 Clermont-Ferrand cedex 1
04.73.17.37.84

Document validé par :

- le Comité de pilotage de la déclinaison régionale du PNA Sonneur du 6 juillet 2012 (*cf. Compte-rendu en Annexe 13*) ;
- le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Auvergne du 2 octobre 2012 (*cf. Avis rendu par le CSRPN en Annexe 14*).

Remerciements

Nous remercions les structures qui ont participé à l'avancée de cette déclinaison régionale du Plan National d'Actions pour le Sonneur à ventre jaune en Auvergne :

Benoit WIBAUX de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, Solenne MULLER du Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement du Velay, Nicolas LOLIVE du Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement Haute Auvergne et Laurent LONGCHAMBON du Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement Clermont Dôme, Aurore CAVROIS du Comité français de l'UICN, François AURICHE et Florent BERNADAT du Conseil Général de l'Allier, Stéphanie PAULET et Aurélie CHEBANCE du Conseil Général du Cantal, Cathy ESPERET du Conseil Général de la Haute-Loire, Emmanuelle TEXIER et Sébastien BLANQUET du Conseil Général du Puy-de-Dôme, Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (Julien SAILLARD, Stéphane CORDONNIER, Sylvie MARTINANT, Romain LEGRAND), le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (Florian VERON, Bruno SCHIRMER et Emmanuel AMOR), Sylvain MARSY et David HAPPE de la Direction Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Auvergne, Max GILETTE de la DREAL Lorraine, Laurent BOISGARD de l'Etablissement public Loire animateur du SAGE Cher-Amont, Patrice DEVROYE de Hyla 63, Yohan MORIZET de Indre Nature, Philippe PUISSAUVE de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Lucien JONARD de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Laurent LATHUILLIERE, Cyrille LE BIHAN, Eric MASSARDIER, et Laure PELISSIER de l'Office National des Forêts, Nadine NOGARET du Parc Naturel Régional Livradois Forez, Cécile FOURMARIER-MOLAS du SMAD Combrailles, Aude LAGALY et Laurent BERNARD du SMAT du Haut Allier, André DUTERTRE de la Société Herpétologique de France (Coordinateur pour la région Centre), Jean Philippe BARBARIN et Emmanuel BOITIER de la Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny, Pierre François PREVITALI du Syndicat Mixte du Bassin de la Rance et du Célé, Aline PICARONY de l'Union National des Industries de Carrières et Matériaux de construction.

Nous remercions également les observateurs naturalistes qui ont pu préciser la répartition de l'espèce sur la région Auvergne :

Emmanuel AMOR, Alain BLAISE, Stéphane BLIN, Denis BRUAND, Emeline CADE, Jean-François CARRIAS, Isabelle CELLE, Clément CHERIE, Romary COURTOIS, Renaud DAUMAS, Emilien DONZE, Gaëlle DORSEMAINE, Pascal DUBOC, Bertrand DURET, Marie-Françoise FAURE, Annette FAURIE, Samuel GAGNIER, Pascal GIOISA, Marc GIROUD, Patricia GODE, Alain GODE, Pierre GOUBET, Rémi GRIGNON, Fabrice LANDRE, Céline LEBARZ, Marie LE BRAZIDEC, Michael LE COQUEN, Vincent LEGE, Yves LEJEAN, Romain LEGRAND, Charles LEMARCHAND, Nicolas LOLIVE, Jean Luc MARANDON, Eric MOSNIER, Solenne MULLER, Hervé OUBRIER, Sylvain POUVARET, Magalie RAMBOURDIN, Stéphane RAMILLON, Julien RENAUD, Marie Odile RIVENEZ, Bruno SCHIRMER, Alain SIBLOT, Aurélie SOISSONS, Jean-Michel THEVENET, Christophe TOMATI, Rob VEEN, Laurent VELLE, T. VIGOUROUX.

La liste des membres du comité de pilotage figure en Annexe 1.

Les auteurs.

SOMMAIRE

1. ETAT DES LIEUX	2
1.1. Répartition du Sonneur à ventre jaune en Auvergne	2
1.1.1. Inventaires	4
1.1.2. Distribution et tendances des populations	4
1.1.3. Les habitats de l'espèce	6
1.2. Les menaces et facteurs défavorables.....	8
1.3. Les actions de protection menées	10
1.3.1. Les statuts de « préservation » (Réserve Naturelle, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, Espaces Naturels sensibles, etc.)	10
1.3.2. Les actions de suivi, quelques exemples	10
1.3.3. Les actions expérimentales, quelques exemples.....	10
1.3.4. La mise en place de convention, exemple	11
1.3.5. L'observatoire des amphibiens par le CPIE.....	11
1.3.6. Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) nouvelle génération : exemple du SAGE Célé.....	11
1.3.7. Les outils de protection transversaux	12
2. BESOINS ET ENJEUX DE LA CONSERVATION DU SONNEUR A VENTRE JAUNE EN AUVERGNE	13
2.1. Récapitulatif des besoins optimums de l'espèce.....	13
2.2. Enjeux.....	13
2.3. Stratégie de conservation et hiérarchisation des objectifs	14
3. LES ACTIONS.....	17
3.1 Les actions non déclinées dans la déclinaison régionale	17
3.2. Correspondance actions de la déclinaison régionale et actions du PNA	18
3.3. Les fiches actions.....	19
3.4 Récapitulatif des actions et budget prévisionnel	32
Bibliographie	36
ANNEXES	40

INTRODUCTION



Photo 2 : Sonneur à ventre jaune – R. LEGRAND

Aujourd'hui, la biodiversité disparaît à un rythme 100 à 1 000 fois supérieur au rythme d'extinction naturelle. Cette « crise de la biodiversité », responsable de la disparition d'un grand nombre d'espèces n'épargne évidemment pas l'Europe et le territoire français. Dans ce contexte d'érosion de la biodiversité, l'Union européenne et le Ministère de l'Environnement ont pris l'engagement de lutter contre cette perte biologique à travers la signature de la **convention de la diversité biologique** lors du sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992.

En 1996, le Ministère de l'Environnement a recensé le Sonneur à ventre jaune dans le **Plan d'Actions pour les Amphibiens et les Reptiles** en tant qu'espèce prioritaire avec deux grands objectifs : l'inventaire des stations et le suivi de l'espèce pour rechercher les causes de sa raréfaction et l'élaboration d'un plan de conservation.

Dans la continuité des orientations de la « **Stratégie nationale pour la biodiversité** » et de son « **Plan d'Action pour le Patrimoine Naturel** » établies en 2004, et dans le cadre du **Grenelle de l'Environnement**, le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM) a décidé en 2007 de créer de nouveaux Plans nationaux d'actions (PNA) (anciens plans de restauration initiés en 1996).

Le **Plan National d'Actions en faveur du Sonneur à ventre jaune a été rédigé par le Bureau d'étude ECOTER** et validé en janvier 2011 pour une durée de 5 ans. Le **Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne** a été mandaté par la **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne (DREAL)** pour sa déclinaison régionale, l'espèce étant considérée comme un des enjeux de la biodiversité en Auvergne (Diagnostic de la biodiversité en Auvergne, 2009).

Sur la base **d'un état des lieux des connaissances et des actions déjà menées** en Auvergne, il s'agit de définir les enjeux de conservation qui se traduiront par des objectifs. Pour répondre à ces objectifs, **13 fiches actions ont été déclinées pour l'Auvergne**. Pour une durée de 5 ans, il s'agira d'agir ensemble, partenaires scientifiques, techniques et financiers pour mener à bien ce Plan d'Actions et améliorer l'état de conservation du Sonneur à ventre en Auvergne, **espèce considérée en régression d'après le Diagnostic de la Biodiversité en Auvergne (2009)**.

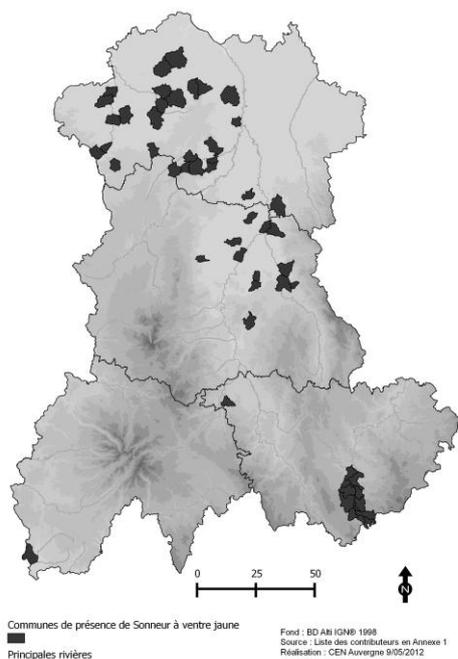
D'après la Liste rouge européenne, en Europe 23% (19/83) des espèces d'amphibiens sont signalées comme en danger (Temple and Cox - 2009). Au niveau national, sur la liste rouge française, 7 espèces d'amphibiens sur les 34 indigènes sont également menacées de disparition de l'hexagone (UICN, MNHN, SHF – 2008).

*Plus spécifiquement, le Sonneur à ventre jaune, **Bombina variegata**, fait partie des espèces d'amphibiens les plus en danger de France, classé comme **Vulnérable** sur la Liste Rouge Française.*

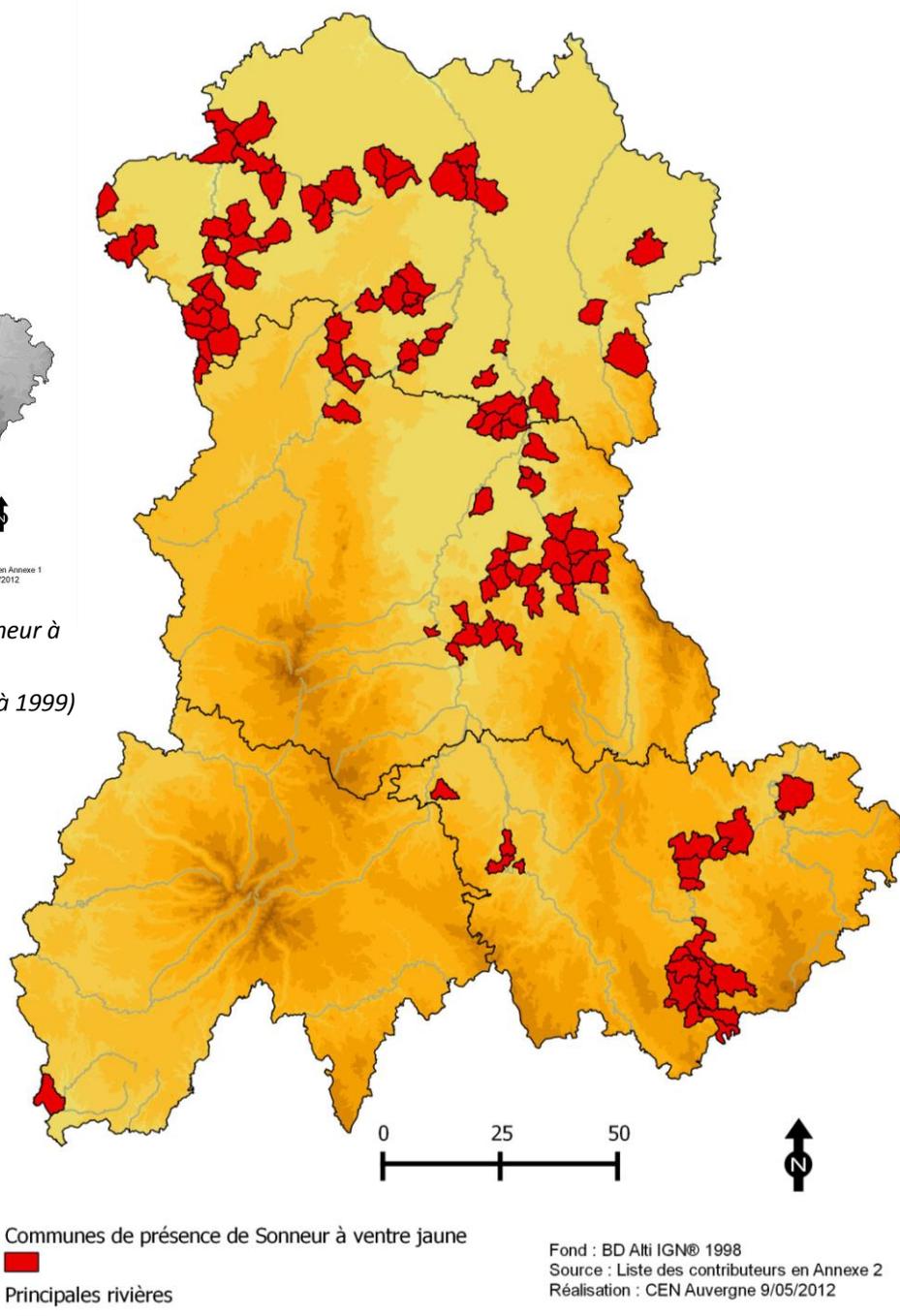
1. ETAT DES LIEUX

1.1. Répartition du Sonneur à ventre jaune en Auvergne

On sait depuis de nombreuses années que le Sonneur est présent en Auvergne. La donnée la plus ancienne obtenue au Musée Lecoq de Clermont-Ferrand date de 1850 : il s'agit d'un individu trouvé dans Clermont-Ferrand même. Dans l'Allier, OLIVIER (1898) le considérait comme très commun et dans l'Atlas de la Société Herpétologique de France (1978) l'espèce était présente sur Moulins, Montluçon et Dompierre-sur-Besbre (BRUGIERE, 1986).



Carte 1 : Répartition historique du Sonneur à ventre Jaune en Auvergne (Observations contemporaines de 1977 à 1999)



Carte 2 : Répartition actuelle du Sonneur à ventre jaune en Auvergne (entre 2000 et 2011)

La synthèse bibliographique et le recueil de données auprès des naturalistes et des différents organismes de gestion fait état de **108 communes** où le Sonneur à ventre jaune est présent en Auvergne sur la période 2000-2011.

- **Données historiques, période 1977-2000 : 53 communes concernées (voir Annexe 2).**

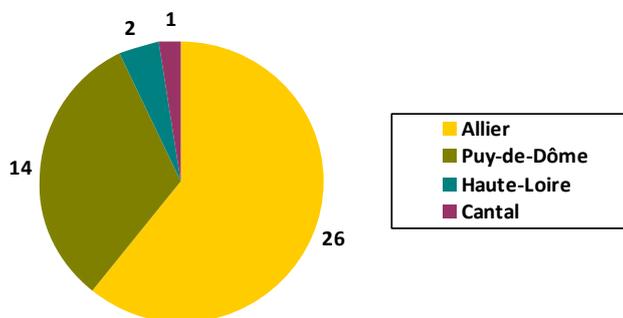


Figure 1 : Répartition départementale avant l'année 2000 des communes où le Sonneur à ventre jaune est présent

- **Données actuelles, période 2000-2011 : 108 communes concernées (voir Annexe 3).**

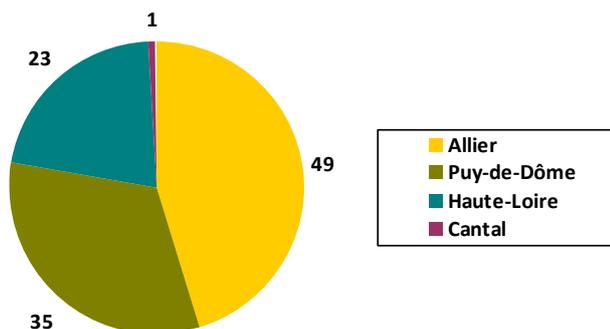


Figure 2 : Répartition départementale depuis l'année 2000 des communes où le Sonneur à ventre jaune est présent

Par comparaison des répartitions historiques et actuelles, 19 stations n'apparaissent plus aujourd'hui. Cependant les stations historiques sont à proximité (communes voisines) des actuelles. On peut donc supposer que ces 19 populations se sont seulement déplacées et que **la répartition actuelle est sensiblement la même qu'avant 2000**. La station de Châteaugay (63), située loin des sites actuels, semble ne plus abriter de Sonneur depuis 1984, tout comme celle de Theneuille (03). Quant à la station de St-Plaisir en forêt domaniale de Civrais (03), le Sonneur n'y a plus été contacté depuis 1995.

Il est important de noter que **la répartition de l'espèce aujourd'hui semble mieux connue**. En effet par rapport à la répartition historique, beaucoup plus de communes sont recensées et cela dans des régions où l'espèce n'était pas du tout répertoriée avant 2000. C'est le cas de stations sur la Sologne bourbonnaise (03) ainsi que dans les Gorges du Haut Allier en Haute-Loire. Ici il ne s'agit donc pas d'un déplacement de population ou d'une colonisation, mais de sites où le Sonneur devait être présent avant 2000 mais non connu par les naturalistes.

Note : La connaissance actuelle de l'espèce ne permet pas de dire que chaque site à Sonneur constitue une population, en effet l'indice de reproduction n'a pas été relevé à chaque fois. Le terme « population » correspond ici à un groupe d'individus de la même espèce regroupés au même moment et au même endroit sans forcément de reproduction. Pour une meilleure représentation de l'espèce, l'indice de reproduction sera un élément important à noter lors des prochaines prospections.

1.1.1. Inventaires

La synthèse des données sur la présence de l'espèce s'est faite à partir de la bibliographie régionale, des naturalistes et des différentes structures sollicitées qui ont souhaité contribuer au PNA en faisant parvenir leurs données. L'inventaire des ZNIEFF a aussi été consulté pour cette synthèse. La liste bibliographique des ouvrages consultés ainsi que des contributeurs et observateurs sont disponibles en Annexe 1 et 2.

Aucun inventaire de terrain n'a été fait dans le cadre cette déclinaison du Plan National d'Actions.

Il a été assez difficile de regrouper toutes ces informations pour lesquelles un grand nombre de contacts a été nécessaire. A chaque structure ou naturaliste nous envoyant leurs données, de nouvelles stations sont apparues. Il est donc probable que des communes où le Sonneur pourrait être présent n'apparaissent pas dans la synthèse actuelle. **La carte 2 ne représente donc pas la répartition réelle de l'espèce mais un aperçu proche de la réalité.** Des secteurs semblent être sous prospectés comme la Sologne bourbonnaise, les gorges du Haut Allier et le Nord du département de l'Allier. Il sera donc nécessaire, dans l'animation de ce plan, d'encourager les prospections ciblées pour cette espèce et de regrouper les informations auprès du référent régional, animateur du présent plan (*Fiche action E1*).

1.1.2. Distribution et tendances des populations

Départements du Cantal

Le Sonneur à ventre jaune est actuellement (2011) présent sur **une seule commune du département : Maurs, en limite avec le Lot.** Cette station fait l'objet d'une notice de gestion dans le cadre de la Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (CATZH) Célé (PREVITALI P-F. – 2010, voir actions réalisées en Annexe 5). Cette station est confirmée avec des Sonneurs à ventre jaune observés en 2011 et 2012. Le propriétaire-gestionnaire a adhéré au réseau de la CATZH Célé via la signature d'une convention, qui permet un suivi et une gestion appropriée de l'espèce. Une station sur cette même commune était connue de BRUGIERE lors de l'inventaire de 1986 située à proximité de la gare de Maurs. Le site semble avoir été retrouvé mais sans présence du Sonneur. La sécheresse de l'année de prospection, 2011, et les modifications des pratiques et aménagements (fossé de drainage, labour...) peuvent expliquer cette absence. A noter que des habitats favorables subsistent tels que des ornières ou écoulements. Dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Célé, de nouvelles prospections sont envisagées sur ce secteur de la Chataigneraie Cantalienne.

Département de la Haute Loire :

L'espèce est présente sur **23 communes** du département principalement dans les **Gorges de la Loire et les Gorges de la Gazeille (19 communes)**. Les effectifs observés laissent penser que cette population est très importante. Il sera intéressant de l'étudier plus en détails (*voir fiche action E.2*). La quasi-totalité du fleuve Loire et plus précisément les secteurs de Gorges sont concernés par le Sonneur avec un « vide » au niveau de l'agglomération du Puy-en-Velay où la rivière n'est plus encaissée et est donc moins favorable au Sonneur. L'espèce a été découverte en 2008 sur les Gorges du Haut Allier (THIENPONT, 2008), avec une petite population probablement restée inconnue jusque là. Les lacs du plateau basaltique d'Espalem présentent également des stations de Sonneur.

Département du Puy-de-Dôme :

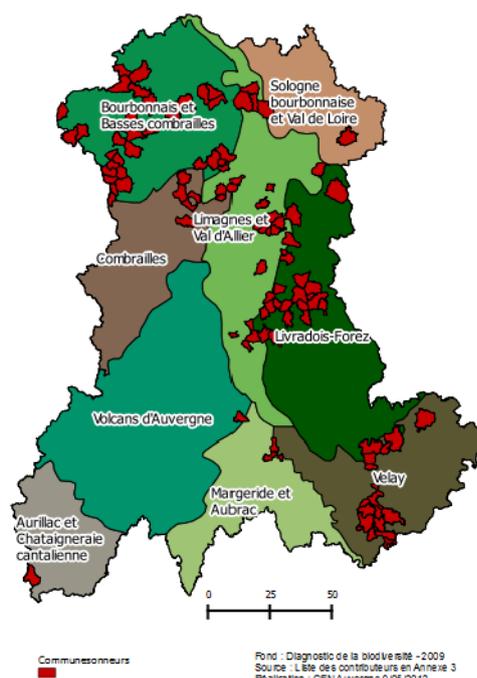
Le Sonneur à ventre jaune est présent sur **35** communes du département. L'espèce évitant toutes les zones d'altitude (limite altitudinale : environ 1 000 m), il se retrouve dans les **Combrailles** en bord de Sioule, avec une station connue à Blot l'Eglise, mais principalement en **limite avec l'Allier**. Il est aussi présent sur la **rivière Allier vers Issoire**. A proximité (<10km), on retrouve le sonneur en **forêt de la Comté**, puis dans les **zones de plaine du Parc Naturel Régional Livradois Forez, qui accueille 57% des stations du département**. A noter qu'il est absent du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne du fait d'une altitude moyenne trop élevée. Plus au nord il est présent dans **la Plaine des Varennes** avec une des plus importantes populations du département sur le site des étangs de la Molière. Dans ce secteur, il est bien présent sur les sites carriers de Sapt et des Thioulards respectivement sur les communes d'Escoutoux et de Vollore-Ville. Le Sonneur est bien représenté au niveau de la **confluence Dore-Allier** puis, en limite avec le département de l'Allier, en **forêt de Randan**.

Département de l'Allier :

C'est dans ce département que le Sonneur à ventre jaune est le plus représenté en Auvergne. En effet, **49** communes (45 % de l'ensemble des communes occupées par le Sonneur en Auvergne) sont concernées par un ou des sites à Sonneur. L'espèce est présente à l'Ouest, en limite avec le Limousin. En continuité avec les stations du Puy-de-Dôme, **la Basse Sioule** est occupée par le Sonneur sur quelques communes. L'espèce est aussi représentée dans les **Gorges de la Bouble**. Les « trous » peuvent être liés à des manques de prospection.

Les Gorges du Cher, et ces affluents, sont jusqu'à Montluçon manifestement très appréciées par le Sonneur à ventre jaune (secteur du Bourbonnais et Basses Combrailles). Après cette ville, le Sonneur semble être « réfugié » dans des **affluents du Cher**. **L'Aumance** est aussi bien occupée par l'espèce avec 6 stations. D'autres sites sont à relever dans les **forêts domaniales** de Tronçais, des Prieurés, de Messarges et de Moladiet principalement. Le Val d'Allier est peu occupé par le Sonneur avec seulement 1 station juste au Sud d'Yzeure.

En partie Est du département, le Sonneur à ventre jaune est signalé **sur 3 communes à l'Est de l'Allier** dont 1 en Sologne bourbonnaise.



Carte 3 : Stations de Sonneur à ventre jaune et régions naturelles d'Auvergne

1.1.3. Les habitats de l'espèce

1.1.3.2. Le paysage

En Auvergne, le Sonneur à ventre jaune est présent en **zone de plaine et de moyenne montagne** (70 % des stations sont situées à moins de 500 m d'altitude (au niveau national : 83%). Ces stations s'étalent de 189 m (Hérisson-03) à environ 1 000 m dans le Sud des Gorges de la Loire (43). La distribution hydrographique est très importante pour son établissement avec **43 % des stations à proximité de cours d'eau** (calcul établi à partir de la cartographie sur la base de 153 stations en Auvergne). Ces systèmes aquatiques fournissent en effet des habitats pionniers du fait des crues et zones d'inondation.

Le système des cours d'eau : en Auvergne, c'est le principal milieu utilisé par le Sonneur, notamment dans les zones de gorges (Gorges de la Loire...). A noter qu'un tel habitat existe en bord de rivière Allier, sur la commune d'Orbeil. Au niveau national, ce système est utilisé essentiellement dans le Massif central (Ardèche, Auvergne). Le Sonneur y utilise les **vasques**, alimentées en eau lors de crues ou de pluies, **le lit des cours d'eau** en période d'étiage ou **les mares temporaires** créées en bordure de rivière. Ce type de milieu ne nécessite souvent aucune intervention, et dans ces zones de gorges favorables au Sonneur, la non-gestion des berges peut être préconisée, sauf risque liée à une zone urbanisée à l'aval.

Le système forestier : second milieu utilisé par l'espèce qui y recherche des **ornières, fossés, mares et petites pièces d'eau**, notamment dans l'Allier et le Puy-de-Dôme

Le système des sources et prairies : habitat principalement représenté dans le département de l'Allier, en zones bocagères. Ce sont **des fossés, mares, ou zones piétinées** par les animaux domestiques.

Les milieux annexes : secteurs très anthropisés ou fortement liés aux activités humaines. Ce sont des **carrières** en activité ou désaffectées et leurs environs, zones de chantier, lavoirs...

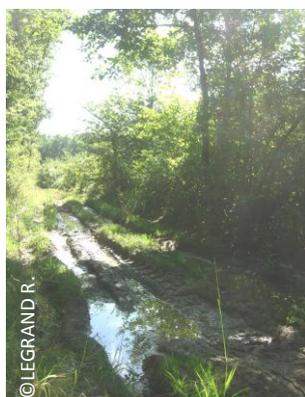


Photo 4 : Ornière forestière



Photo 5 : Vasque rocheuse



Photo 6 : Mare bocagère



Photo 7 : Carrière

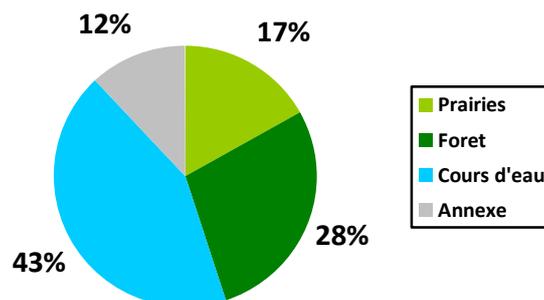


Figure 3 : Proportion régionale des habitats utilisés par le Sonneur à ventre jaune – sur la base de 153 stations

1.1.3.2. Habitat aquatique

Le Sonneur à ventre jaune utilise une grande variété d'habitats aquatiques qui peuvent être **qualifiés de « points d'eau »** ; **d'origine anthropique** (ornières forestières ou de carrières, mares de bocage, forestières, fossés, abreuvoirs, lavoirs...) et **d'origine naturelle** (mares temporaires, vasques rocheuses, zones de sources...).

Une part notable des habitats de l'espèce est donc liée aux activités humaines. Le maintien des pratiques favorables sera donc un enjeu majeur de ce plan d'actions tout comme celui de la qualité des points d'eau naturels.

Le Sonneur se retrouve en milieux aquatiques **dès le printemps pour la reproduction**. Le nourrissage, le développement des larves, leur croissance, s'effectuent dans ce milieu également important pour le maintien d'une humidité nécessaire à la vie des amphibiens.

De manière générale, le Sonneur affectionne les **points d'eau peu profonds, aux eaux calmes, en général bien ensoleillés, souvent sans autres espèces**. Il est donc moins soumis à la prédation et à la compétition, mais cela compense avec la fragilité de son milieu de vie.

Selon qu'ils servent à la reproduction ou au nourrissage, les points d'eau n'auront pas les mêmes caractéristiques. Pour l'alimentation, ils sont plutôt vastes, pourvus de végétation et ombragés, plus profonds, plus frais, et moins temporaires que ceux servant à la reproduction (PICHENOT, 2008).

De plus, d'après MARTIN et *al.* (2001), en forêt domaniale de l'Allier, **l'occurrence de *Bombina variegata* est liée au nombre de pièces d'eau dans un rayon allant de 2 à 250m**. Une caractéristique du paysage également notée par PICHENOT (2008) : la qualité de ces points d'eau ne semble pas avoir d'importance. En effet, on retrouve l'espèce dans des pièces d'eau de très bonne qualité comme dans des milieux pollués (ECOTER, 2010).

Il conviendra donc dans le cadre de la mise en place de ce plan de s'attacher aux problématiques paysagères et de corridors.

Enfin, la majeure partie (43%) des stations auvergnates étant sur de grands cours d'eau, il est intéressant de **noter que les rivières de taille importante aident à la dispersion des individus** sur de grandes distances (PICHENOT, 2008). Ces stations de grands cours d'eau (Loire, Allier, Cher, Sioule) sont donc un enjeu majeur pour la conservation de l'espèce en Auvergne.

1.1.3.3. Habitat de reproduction et de ponte

D'après une étude menée par BARANDUN et REYER (1997) en Suisse, les conditions optimales de reproduction sont difficiles à caractériser. Elle démontre que les points d'eau ombragés, frais ou permanents ne sont pas beaucoup utilisés pour la reproduction. **Les sites de ponte sont au contraire temporaires**. Le nombre d'œufs est aussi corrélé à la température de l'eau ainsi qu'à la présence de prédateur ou autres larves carnivores.

Les points d'eau étant temporaires, la chance de survie reste très aléatoire, ce qui explique la **stratégie de ponte fractionnée en eau chaude pour accélérer le développement des larves**.



Photos 8, 9 et 10 : Juvénile et milieux de reproduction du Sonneur à ventre jaune
(S. ESNOUF ; J. TOMMASINO ; R. LEGRAND)

1.1.3.3. Habitat terrestre

L'habitat terrestre est utilisé pour l'hivernage qui a lieu d'octobre à avril dans la vase des points d'eau colonisés ou dans des refuges terrestres tels que : terriers, pierres, souche, mousse, humus (ECOTER, 2010).

Les consultations menées dans le cadre du PNA font état d'une importante méconnaissance de l'activité de l'espèce en phase terrestre : hivernage, estivage, déplacements... PICHENOT (2008) estime qu'il est probable que l'espèce se déplace beaucoup plus que supposé actuellement et que l'environnement terrestre est relativement important.

1.2. Les menaces et facteurs défavorables

L'état de conservation et les menaces auxquelles sont soumises les populations de Sonneur sont très mal connues en Auvergne. Le Sonneur à ventre jaune est tout de même **considéré en régression en Auvergne** bien que sa condition soit meilleure que dans d'autres régions (Diagnostic de la biodiversité en Auvergne, 2010).

Lorsque cela a été possible, l'origine des menaces ou l'état de conservation ont été relevés lors du recueil des données mais cette information faisait la plupart du temps défaut. La grande majorité des données concernant le Sonneur ne mentionne que la présence/absence.

Les recherches bibliographiques ainsi qu'une **consultation auprès des animateurs Natura 2000 concernés par l'espèce ont permis de dégager les grandes lignes des menaces pesant sur le Sonneur à ventre jaune**. Les menaces ont été localisées et hiérarchisées dans la mesure du possible. Etant donnée la non exhaustivité des informations, ce tableau est à considérer avec recul. L'absence d'un site dans la présente liste ne signifie pas que celui-ci indemne de toute menace.

Principales menaces	Éléments d'explication du déclin	Exemple concret, localisation du risque	Niveau de la menace
La perte et la fragmentation des habitats dues à l'aménagement du territoire	Destruction sur zone de chantier	Site N2000 de la plaine des varennes, Contournement Sud Ouest de Vichy (Serbannes), A719 entre Gannat et Vichy	1
	Réduction localisée des surfaces en prairies et forêts : la fragmentation des populations	Contournement Sud Ouest de Vichy (Serbannes), A719 entre Gannat et Vichy	3
	Réaménagement de carrières non favorable aux habitats pionniers	Carrière des Thioulards, carrière de Sapt (Escoutoux), carrière du Belon à Chirat l'Eglise, les carrières en général	2
	Mortalité liée aux routes	Site en bord de route à Servant proche des gorges de la Sioule	3
Les pratiques de loisirs	L'utilisation des bords de rivières pour la baignade	Gorges de la Loire, de la Sioule, du Haut Cher, de l'Allier et de la Gazeille	1
	Le développement des activités "sportives" (VTT, moto, 4x4, quad)	Bois de la Mûre à Bongheat, Egliseneuve-près-Billom, Glaine-Montaigut, Sites forestiers en général, Marais de Vauvernier dans les Gorges de la Sioule, Gorges de la Loire	2
Les dégradations ou les modifications des habitats dues à l'évolution des pratiques	La déprise ou l'intensification des modes d'exploitation agricoles ou forestiers	Forêts à Sonneur (Comté, Tronçais, Bois de la Mûre, etc.) et prairies à Sonneur	3
	La disparition des prairies au profit des cultures	Mauris (15) et autres sites prairiaux dans l'Allier et le Puy-de-Dôme particulièrement	3
	L'homogénéisation des pratiques et outils conduisant à diminuer les facteurs de perturbation indispensables au maintien d'habitats de qualité	Gestion forestière imposant des itinéraires de débardage dans lesquels les ornières deviennent des pièges mortels dans les forêts à Sonneur et déprise des points d'eau naturels au profit d'abreuvoirs artificiels	1
	La disparition des petites zones humides par l'abandon des pièces d'eau, abreuvoirs et ornières et l'homogénéisation de l'entretien de points d'eau, parfois par la création de pièces d'eau de grands volumes	Marais de Vauvernier à Jenzat (rebouchage d'ornières) Lignerolles, Gorges du Cher, rebouchage d'ornières	2
	Labour en période de migration des amphibiens	Menace potentielle, sites non identifiés	inconnu
	Le sur-piétinement des animaux en cas de troupeaux trop importants	Menace potentielle, sites non identifiés	inconnu mais à priori faible
	La viabilisation des chemins autrefois agricoles ou forestiers ou l'empiérement des chemins forestiers ou plateformes de stockage de bois (perte d'habitat, l'orniérage n'étant plus possible) puis l'écrasement des individus ou des pontes dans les ornières lors des travaux forestiers ou agricoles	Lignerolles, Marais de Vauvernier à Jenzat et sites forestiers de manière générale	inconnu
	Le drainage des zones humides	Menace potentielle, sites non identifiés	inconnu
La faiblesse des populations en limite d'aire de répartition	Les changements environnementaux en limite d'aire de répartition et l'isolement des populations par la perte des plus petites stations	Station de Mauris (15), lacs d'Espalem (43)	2
Les pollutions et maladies	Les maladies émergentes provoquées par des champignons et des parasites	Menace potentielle, sites non identifiés	inconnu mais à priori faible
La prédation par des espèces introduites	Introduction de poissons dans les zones de reproduction	Menace potentielle, sites non identifiés	inconnu mais à priori faible

Figure 4 : Menaces affirmées ou potentielles pour le Sonneur à ventre jaune en Auvergne
(1 : menace forte ; 2 : menace moyenne ; 3 : menace faible)

1.3. Les actions de protection menées

Quelques actions seront détaillées dans les parties suivantes mais les synthèses de l'ensemble des actions concernant le Sonneur qui ont pu être répertoriées sont présentées en Annexes 4, 5, 6 et 7.

On peut noter que **47% des stations de Sonneur à ventre jaune sont en ZNIEFF 1 et 59% en ZNIEFF 2.** Ce statut n'est que de type « inventaire » et non de protection (*voir Annexes 8 et 9 : Listes des ZNIEFF abritant le Sonneur à ventre jaune*).

1.3.1. Les statuts de « préservation » (Réserve Naturelle, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, Espaces Naturels Sensibles...)

On observe que 26% des sites sont classés en Natura 2000, 3% des stations sont à l'intérieur de périmètre d'Espaces Naturels Sensibles et peuvent bénéficier de moyens financiers pour leur protection bien que ces statuts ne soient pas réglementaires (ENS des Gorges de la Bouble (03) et ENS de la forêt de la Comté (63)).

Un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope a été adopté en juillet 2012 sur le site des étangs de la Molière (63). Un projet de Réserve Naturelle Régionale est également en cours de réflexion sur les Gorges de Loire (43), incluant certaines stations de Sonneur.

Annexe 10 : Liste des ENS avec le Sonneur à ventre jaune

Annexe 11 : Liste des sites Natura 2000 avec le Sonneur à ventre jaune

1.3.2. Les actions de suivi, quelques exemples

En Auvergne, 2 sites ont pu être suivis de manière complète en **Capture/Marquage/Recapture** avec estimation de la population. Un suivi, commandé par le Parc Naturel Régional Livradois Forez, a été effectué par la **SHNAO** sur plusieurs années (2005-2008) dans **le Bois de la Mûre et sur le site Natura 2000 de la Plaine des Varennes** (Etangs de la Molière). Les estimations de 2008, sont respectivement de 476 individus et d'une centaine pour le site N2000 (J-P BARBARIN, E. BOITIER, 2008).

L'ONF a aussi suivi en 2004, 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 les populations de Sonneur **sur l'ENS de la forêt de la Comté** avec des creusements et entretiens de points d'eau. L'entretien des mares et des ornieres associé à l'intensification du maillage permet d'assurer le maintien des populations d'amphibiens en garantissant des points d'eau permanents. **Une dizaine** d'individus y est observée chaque année.

1.3.3. Les actions expérimentales, quelques exemples

Dans le **département de l'Allier**, une étude expérimentale a été menée de 1995 à 1997 par le **Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (anciennement C.E.P.A.), le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier (anciennement C.S.A.) et l'Office National des Forêts de l'Allier**. Un **inventaire des populations a été réalisé sur 960 ha** de parcelles forestières domaniales en régénération. 71 mares ont été créées et un suivi pluriannuel a été mis en place. MARTIN et al. (2001) dresse le bilan de ces expérimentations. Les pièces d'eau artificielles ont été peu colonisées mais 40% d'entre elles ont été utilisées pour la reproduction. Les mares étaient trop grandes (25m²) et trop végétalisées (manque de curage régulier). La structure en archipel des points d'eau (moyenne de 4 pièces d'eau dans un rayon de

300m) (MARTIN et al., 2001) ainsi que la présence d'effectifs suffisants à proximité (<200m) (MOREAU et al., 1998) sont des clauses importantes dans la colonisation de nouveaux sites. Ces éléments seront donc à prendre en compte dans le cas de création de pièces d'eau artificielles.

1.3.4. La mise en place de convention, exemple

Le **Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier**, sur le site de la mare communale du Bournet à Tortezeais (03) a mis en place une **convention de gestion** en mars 2009. La convention a été accompagnée d'une notice de gestion dans le cadre du programme "Mares communales de l'Allier, un patrimoine à préserver". Cette mesure a permis le curage de la mare ainsi que son déboisement en septembre 2009. Au moment des travaux des individus jeunes ont été observés et au moins 5 à 10 individus adultes avec indice de reproduction l'ont été 1 an après les travaux.

Dans le Cantal, le Syndicat Mixte du Bassin de la Rance et du Célé (SMBRC) a mis en place une convention de gestion Cellule d'Assistance Technique Zones humides (CATZH Célé) avec le propriétaire exploitant sur une station de Sonneur à Maurs en février 2011. Celle-ci permet d'assurer la surveillance et le suivi régulier du site.

1.3.5. L'observatoire des amphibiens d'Auvergne par les CPIE

En collaboration avec le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et la Société Herpétologique de France (SHF), **les Centres Permanents d'Initiatives à l'Environnement (CPIE) du Massif Central** participent à la mise en place **d'observatoires régionaux des amphibiens**. Ceci est un projet de sciences participatives comportant deux volets :



Volet 1 : **Connaissance scientifique** de la biodiversité des amphibiens (suivis de peuplements avec le programme MARE-Pop Amphibiens, inventaire permanent...), **vulgarisation et diffusion de la connaissance** de l'observatoire (outils de mutualisation et de partage, formations naturalistes...)

Volet 2 : Opération "Un dragon dans mon jardin" : opération de science participative avec communication, sensibilisation et information auprès des populations régionales et récolte de données.

Dans le cadre de l'observatoire, des prospections sur des secteurs ciblés sont mises en place et notamment sur des secteurs où le Sonneur à ventre jaune est présent. Les données seront mutualisées au sein de l'inventaire permanent des amphibiens (sur les 4 départements de la région Auvergne). Le volet de sensibilisation permet d'informer le grand public sur les amphibiens, dont le Sonneur.

1.3.6. Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) nouvelle génération : exemple du SAGE Célé

Les **SAGE « nouvelle génération »** peuvent permettre une protection et un suivi efficace des populations de Sonneur à ventre jaune comme c'est le cas sur la station de Maurs dans le Cantal qui est suivie par le Syndicat mixte du bassin Rance et Célé, collectivité animatrice du SAGE Célé. **Les SAGE existant ou en phase d'émergence en Auvergne et concernés par le Sonneur à ventre jaune pourraient intégrer des volets « espèces aquatiques patrimoniales » ou une demande de renforcement des politiques d'opposition à projet.**

Le SAGE Célé, approuvé le 5 mars 2012, comprend une disposition spécifique sur les espèces aquatiques patrimoniales dont le Sonneur à ventre jaune (voir Annexe 12). Sur une période de 10 ans et sur 28 communes du Sud-Ouest du Cantal, il prévoit : l'amélioration des connaissances (prospections...), un porté à

connaissances, une veille, la signature de conventions, la mise en place de mesures conservatoires, des actions de gestion, de restauration, de suivi des travaux et populations (y compris la recherche de financements...) en cohérence avec les organismes intervenant sur le bassin (associations...). De plus, pour mieux protéger les espèces aquatiques, le SAGE Célé sollicite l'autorité administrative pour que soit étudiée la possibilité de renforcer les politiques d'opposition à déclaration et d'accentuer l'information et la communication. Par ailleurs, pour tout projet soumis à déclaration et/ou autorisation au titre de la Loi sur l'Eau, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Célé devrait être saisie pour avis ce qui permettrait une veille active en amont des projets susceptibles d'impacter les populations.

1.3.7. Les outils de protection transversaux

La Trame Verte et Bleue (TVB) et le futur Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Découlant du Grenelle de l'Environnement, la Trame Verte et Bleue doit permettre d'inscrire les décisions d'aménagement du territoire (projets, documents de planification,...) dans une logique de cohérence écologique.

Le Sonneur à ventre jaune figure dans la pré-liste des espèces déterminantes. Ces pré-listes d'espèces déterminantes TVB, élaborées par le Muséum national d'Histoire Naturelle (MNHN) permettent de **mieux les prendre en compte dans le futur Schéma Régional de Cohérence Ecologique.**

La Stratégie nationale de Création des Aires Protégées terrestres métropolitaines (SCAP)

La SCAP est une stratégie en cours de rédaction résultant du Grenelle de l'Environnement. Cette stratégie identifie les lacunes du réseau actuel « **afin que 2% au moins du territoire terrestre métropolitain soit placé dans les dix ans sous protection forte** ».

Le Sonneur à ventre jaune est classé 2+ en Auvergne (bon état des connaissances, présence significatives d'aires protégées, mais insuffisance qualitative du réseau national).



Photos 11 : Larves de Sonneur à ventre jaune – R. LEGRAND



Photo 12 : Sonneur en position de défense, dite de « Lordose » - J. TOMMASINO



Photo 13 : Ponte de Sonneur à ventre jaune – S. ESNOUF

2. BESOINS ET ENJEUX DE LA CONSERVATION DU SONNEUR A VENTRE JAUNE EN AUVERGNE

2.1. Récapitulatif des besoins optimums de l'espèce

De manière succincte, voici un récapitulatif des besoins optimaux de l'espèce lui permettant de réaliser l'ensemble de son cycle biologique :

-**Disponibilité d'habitats aquatiques de type pionniers**, plutôt **stagnants**, bien **ensoleillés** de **faible profondeur** et **temporaires** (au moins en eau 4 à 8 semaines de mai à juillet pour la reproduction). **L'absence d'autres amphibiens ou poissons** est aussi un critère important. Les habitats sont variés, allant des vasques naturelles le long des grands cours d'eau, aux ornières et petites mares en forêt, en passant par des carrières ou zones humides prairiales.

-La formation d'un **réseau de points d'eau** favorable est un élément important à considérer. Les habitats aquatiques doivent être nombreux (4 à l'ha au minimum) et si possible distants de moins de 300 m.

-**L'environnement terrestre doit être une mosaïque** de milieux ouverts et de boisements. Son habitat peut être composé de bois, prairies, carrières... avec des caches disponibles (bois mort, souches, tas de pierres...).

L'espèce étant pionnière, il est important de considérer la **gestion de son habitat préférentiel à l'échelle communale et même supra-communale**.

2.2. Enjeux

Nous avons pu voir que les connaissances écologiques, biologiques concernant l'espèce présentent des lacunes notamment au niveau de son habitat et comportement terrestre. Il est évident que ces **lacunes doivent être comblées** pour permettre un meilleur suivi de l'espèce. Le PNA prévoit, au niveau national, d'orienter des chercheurs ou des étudiants en thèse sur ces sujets, ce qui ne concerne pas directement cette déclinaison régionale.

La responsabilité de l'Auvergne dans le maintien de l'espèce est importante puisque **la région dispose de forts noyaux de population** avec des effectifs conséquents par rapport à ce que la bibliographie peut évoquer : populations de plusieurs centaines d'individus dans les forêts domaniales de l'Allier ou dans les gorges de la Loire alors que la bibliographie fait état de population se comptant plus souvent en dizaines (ACEMAV, 2003).

Les petites, voire très petites zones humides, ne font souvent pas l'objet de protection. Le Sonneur à ventre jaune peut jouer le rôle d'espèce parapluie pour l'ensemble des espèces y vivant dans ce type de milieux et contribuer à la protection de ces milieux et de leur cortège.

Le manque de connaissance de l'espèce en Auvergne a été clairement mis en évidence lors de cette déclinaison régionale. **Il est indispensable de continuer l'effort de recensement** afin d'avoir une vision complète de l'espèce en Auvergne, nécessaire en vue d'une gestion optimale et réussie.

Le paradoxe chez le Sonneur à ventre jaune est que dans de nombreux cas, **il a besoin des activités humaines pour trouver l'habitat pionnier qu'il affectionne**, mais que ces mêmes activités, lorsqu'elles ne sont pas modérées, peuvent lui nuire. On parle ici d'ornières créées par des engins sylvicoles, agricoles, carriers ou le motocross par exemple. Il conviendra donc d'améliorer les pratiques dans ce

sens et éventuellement de définir de nouvelles pratiques alternatives. Ces pratiques permettront de maintenir un cycle régulier de rajeunissement des pièces d'eau, mais non destructeur.

Il est aussi à noter que **l'espèce présente une morphologie et un comportement originaux qui peuvent être un atout pédagogique dans la sensibilisation à l'environnement** qu'il s'agisse des zones humides ou des amphibiens de manière générale.

2.3. Stratégie de conservation et hiérarchisation des objectifs

La stratégie mise en œuvre pour le Plan Régional d'Actions doit répondre à 4 questions :

« **Pourquoi ?** » : Au niveau national, le **déclin de l'espèce** est confirmé, l'Auvergne, avec de fortes populations a une forte responsabilité vis-à-vis de cette espèce. De plus la protection du Sonneur servira pour l'ensemble des espèces inféodées aux **petites zones humides** ainsi qu'au milieu eux mêmes.

« **Qui et Avec qui ?** » : Le **référént régional** anime cette déclinaison régionale. Il sera accompagné du référént national, de la **DREAL Auvergne**, de partenaires, financiers, techniques et scientifiques. Les sylviculteurs, carriers et agriculteurs sont également des partenaires privilégiés de la gestion des habitats du Sonneur à ventre jaune.

« **Quand ?** » : La déclinaison régionale validée en 2012 sera effective en **2013 et cela pour 5 ans**

« **Comment ?** » : La base de cette déclinaison est bien évidemment la connaissance actuelle de l'espèce et de fait les lacunes qui persistent et qu'il faudra combler. Des actions d'inventaire et de suivi sont envisagées à cet effet.

Les actions proposées ci-après prétendent être suffisamment humbles pour être réalisables mais suffisamment fortes pour avoir un impact positif sur le Sonneur à ventre jaune dans la région Auvergne (du point de vue de la connaissance ou de la conservation). Les grandes lignes de l'application de ce plan sont donc la **connaissance et la protection de l'espèce et de ses habitats**, notamment par la **création d'un réseau d'habitats favorables et l'intégration du Sonneur dans l'aménagement du territoire**. Le Sonneur étant fortement lié à la perturbation anthropique, la préservation de l'espèce ne pourra être efficace qu'en **mutualisant les efforts entre gestionnaires de milieux, sylviculteurs, carriers et agriculteurs**.

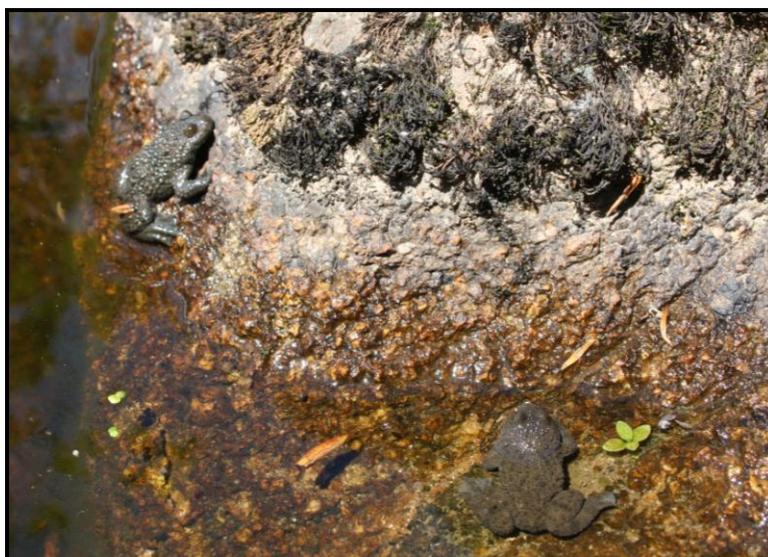


Photo 14 : Sonneurs à ventre jaune dans une vasque en bord d'Allier (Orbeil) – S. ESNOUF

2.3.1. Objectifs du Plan National d'Actions (2011-2015)

Les actions du PNA sont classées selon 6 objectifs opérationnels :

Objectif opérationnel 1	Assurer la prise en compte de l'espèce et se donner les moyens de suivre la mise en œuvre du PNA
Objectif opérationnel 2	Développer la connaissance scientifique indispensable à l'établissement de mesures conservatoires efficaces
Objectif opérationnel 3	Améliorer les pratiques ayant un impact majeur sur la conservation de l'espèce
Objectif opérationnel 4	Renforcer la protection de l'espèce sur les territoires les plus sensibles
Objectif opérationnel 5	Maintenir ou restaurer la fonctionnalité des territoires
Objectif opérationnel 6	Développer la prise de conscience des enjeux liés à l'espèce et multiplier les vecteurs favorables

Figure 5 : Objectifs opérationnels du PNA

Ces objectifs opérationnels sont donc déclinés en actions concrètes au niveau national. Au niveau régional ce classement a été adapté pour une meilleure efficacité et une homogénéité notamment avec le PNA Cistude. Les actions sont donc classées selon 4 grands thèmes : Actions d'étude, de sensibilisation, de conservation et actions transversales.

2.3.2. Objectifs du Plan Régional d'Actions (2013-2017)

2.3.2.1. Etude

La synthèse des données ayant aboutie à ce PRA a permis de mettre en évidence que **la répartition du Sonneur à ventre jaune évolue avec chaque structure contactée** et selon les années. **La répartition connue actuelle est donc proche de la réalité mais incomplète.** La précision de la répartition de l'espèce permettra une gestion plus adaptée au Sonneur à ventre jaune.

L'état des populations en Auvergne étant très peu connu, **le suivi de ces populations permettra de confirmer si le Sonneur est bien en régression** dans la région et notamment sur des stations isolées comme les stations des lacs d'Espalem (43) ou Blot l'Eglise (63) par exemple.



Photo 15 : Suivi Capture Marquage Recapture de population de Sonneur à ventre jaune – J. TOMMASINO

2.3.2.2. Conservation

Les grands projets d'aménagement du territoire tendent à fragmenter les habitats favorables et les populations de Sonneur à ventre jaune du seul fait de l'ignorance de son existence. Ce constat peut aussi être fait dans la gestion sylvicole, agricole et des carrières.

Les stations identifiées comme **les plus sensibles devront bénéficier d'un statut de protection réglementaire ou contractuel** au terme du plan. La notion de réseau de points d'eau est très importante pour le Sonneur à ventre jaune, il conviendra donc de **favoriser l'émergence de points d'eau favorables** à cette espèce. La surveillance des sites, ou à minima, la **remontée de l'information au référent régional lorsqu'une station est en danger semble nécessaire.**

Le **réseau Natura 2000 concerne 26% des sites** de Sonneur à ventre jaune, cet outil contractuel doit être utilisé en faveur de l'espèce tout comme les **Espaces Naturels Sensibles**. Ainsi, des financements provenant d'autres programmes que ceux du PRA peuvent être mobilisés en faveur du Sonneur.

2.3.2.3. Sensibilisation et formation

Il est délicat de prendre en compte ou protéger une espèce sans la connaître. Il est donc **indispensable de sensibiliser et former les professionnels de l'aménagement des territoires, de l'écologie, ou les communes concernées par l'espèce**. Le bénévolat ne peut pas remplacer les suivis professionnels mais il permettra d'apporter un complément sur des missions de suivi ou d'inventaire. **Le grand public peut également être mobilisé dans la conservation du Sonneur à ventre jaune**, de par ses particularités physiques qui restent un **bon vecteur de communication**. Cet amphibien permettra une sensibilisation à la **préservation des petites zones humides et des autres amphibiens**.



Photo 16 : Sonneur à ventre jaune dans une vasque à Orbeil (63) - J. TOMMASINO

3. LES ACTIONS

Les fiches actions **sont issues du PNA Sonneur à ventre jaune et ajustées au niveau régional**. Cela explique les différences entre les deux documents. Les spécificités de la région font que certaines actions n'étaient justifiées pour une mise en œuvre en Auvergne et d'autres ont dues être adaptées (Actions divisées en plusieurs sous-actions par exemple).

Ces modifications ont été effectuées en gardant les objectifs du PNA.

19 fiches actions composent le PNA dont 12 concernent directement l'Auvergne. Les autres étant soit de la responsabilité du référent national, soit non adaptées aux spécificités de l'espèce en région, soit jugées non prioritaires pour le moment ou bien intégrées dans d'autres actions (*voir Figures 6 et 7*). A partir de ces **12 fiches actions, 13 fiches régionales ont été rédigées** en concertation, lorsque que cela a pu être possible avec les principaux structures intéressées (carriers, gestionnaires forestiers...).

3.1 Les actions non déclinées dans la déclinaison régionale Auvergne

Objectifs opérationnels	Actions du PNA		Actions du PRA
	Actions	Priorité	Actions
Objectif opérationnel 1	Action 1.1 Animation et suivi du PNA	Forte	Poste du référent national
Objectif opérationnel 2	Action 2.1 Lancement de mission d'études et de recherches sur l'espèce en France	Forte	Poste du référent national
	Action 2.2 Evaluation de l'efficacité d'une intervention sur une population isolée de faible effectif	Faible	Région non concernée dans un premier temps
	Action 2.4 Centralisation de la connaissance, redistribution et échanges	Faible	Sous actions 1 et 2 : Poste du référent national sous action 3 : Intégrée dans T.1
Objectif opérationnel 3	Action 3.5 Amélioration de l'entretien courant des espaces verts et dépendances vertes	Faible	Intégrée dans S3
Objectif opérationnel 4	Action 4.2 Gestion conservatoire des «petites stations»	Moyenne	Non déclinée car nécessite l'Action 2.2 du PNA
Objectif opérationnel 5	Action 5.3 Sensibilisation au maintien des petites zones humides	Faible	Intégrée dans d'autres actions (S3, G1)
	Action 5.2 Participation aux politiques de gestion des grands et moyens cours d'eau	Faible	Poste du référent national

Figure 6 : Actions non déclinées et justification

3.2. Correspondance actions de la déclinaison régionale et actions du PNA

Actions proposées dans le PRA			Actions du PNA		
Objectif du PRA	Actions	Priorité	Actions	Priorité	Objectif opérationnel
ACTIONS TRANSVERSALES	Action T.1 Coordonner la mise en œuvre du PNA	Forte	Action 1.2 Mise en œuvre du PNA au niveau régional	Forte	Objectif opérationnel 1
ACTIONS ETUDES	Action E.1 Préciser la répartition du Sonneur ventre jaune en Auvergne	Forte	Action 2.3 Amélioration de la connaissance de la répartition géographique de l'espèce et suivi de son évolution	Moyenne	Objectif opérationnel 4
	Action E.2 Gestion et suivi des populations	Forte	Action 4.1 Protection des stations les plus sensibles	Moyenne	Objectif opérationnel 2
ACTIONS CONSERVATION	Action C.1 Renforcement de la prise en compte de l'espèce dans les activités de production et dans l'aménagement des territoires	Faible	Action 3.1. Renforcement de la prise en compte de l'espèce dans les activités de production et dans l'aménagement des territoires	Forte	Objectif opérationnel 3
	Action C.2 Développement et valorisation de pratiques agricoles favorables à l'espèce	Faible	Action 3.2 Développement et valorisation de pratiques agricoles favorables à l'espèce	Forte	
	Action C.3 Développement et valorisation de pratiques sylvicoles favorables à l'espèce	Forte	Action 3.3 Développement et valorisation de pratiques sylvicoles favorables à l'espèce	Forte	
	Action C.4 Développement et valorisation de pratiques d'exploitation de carrières favorables à l'espèce	Moyenne	Action 3.4 Développement et valorisation de pratiques d'exploitation de carrières favorables à l'espèce	Forte	Objectif opérationnel 4
	Action C.5 Protection des stations les plus sensibles	Forte	Action 4.1 Protection des stations les plus sensibles	Moyenne	
	Action C.6 Mise en place une communauté de veille	Moyenne	Action 4.3. Mise en place une communauté de veille	Moyenne	
	Action C.7 Développement d'une synergie en faveur du Sonneur à ventre jaune sur les sites du réseau Natura 2000	Moyenne	Action 4.4 Développement d'une synergie en faveur du Sonneur à ventre jaune sur les sites du réseau Natura 2000	Moyenne	
	Action C.8 Connexion des stations isolées et prise en compte dans l'aménagement du territoire à large échelle	Moyenne	Action 5.1 Connexion des stations isolées et prise en compte dans l'aménagement du territoire à large échelle	Forte	Objectif opérationnel 5
ACTIONS SENSIBILISATION	Action S.1 Développer le bénévolat, former et acquérir les compétences	Moyenne	Action 2.3 Amélioration de la connaissance de la répartition géographique de l'espèce et suivi de son évolution	Moyenne	Objectif opérationnel 2
	Action S.2 Mise en place d'actions de communication sur l'espèce et lancement d'actions de sensibilisation auprès du plus grand nombre	Faible	Action 6.1 Mise en place d'actions de communication sur l'espèce et lancement d'actions de sensibilisation auprès du plus grand nombre	Moyenne	Objectif opérationnel 6

Figure 7 : Correspondance des actions du PRA et actions du PNA

3.3. Les fiches actions

Action Transversale 1 T1 : Coordonner la mise en œuvre du PRA		Priorité : Forte			
		Action PNA 1.2			
Objectif	Animer, coordonner et participer à la mise en œuvre du Plan Régional d'Actions				
Justification	Une fois le plan régional d'actions validé, un référent régional sera désigné pour animer le plan. Il s'agira de soutenir la dynamique amorcée avec les partenaires et le comité de pilotage, de coordonner les programmes d'actions annuels, d'élaborer les plans de financements, de synthétiser et d'évaluer les actions réalisées à travers les différents indicateurs.				
Territoire	Région Auvergne				
Descriptif de l'action	1-Animer le PRA : coordonner les structures porteuses des différentes actions, et réaliser un bilan annuel de sa mise en œuvre grâce aux indicateurs 2-Accompagner la recherche des financements pour la mise en place des actions du PRA 3-Réunir le Comité de pilotage du PRA annuellement				
Suivi et indicateurs	-Financements obtenus et actions financées -Réalisation d'un bilan annuel d'activités par le référent régional : nombre d'actions engagées, nombre d'actions réalisées, nombre d'actions favorables, nombre d'actions qui n'ont pas été favorables et raisons, actions remarquables, bilan financier... et transmission aux membres du COPIL				
Partenaires scientifiques et techniques	Conservatoires d'espaces naturels, SHNAO, CPIE DREAL, CSRPN, Ministère, Europe, UNICEM, ONF, membres du COPIL				
Partenaires financiers	Europe, DREAL, Conseil régional, Conseils généraux Haute Loire, Cantal, Puy de Dôme et Allier, Agences de l'Eau				
Calendrier	2013	2014	2015	2016	2017
Animer le PRA	6000 €	5000 €	5000 €	5000 €	5000 €
Recherche de financements	1500 €	x	x	x	x
Réunir le COPIL	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €
Budget	8500 €	6 000 €	6000 €	6000 €	6000 €

Action Etude 1		Priorité : Forte			
E.1 : Préciser la répartition du Sonneur à ventre jaune en Auvergne		Action PNA 2.3			
Objectif	Améliorer la connaissance de la répartition de l'espèce pour améliorer sa prise en compte dans les aménagements et la gestion des territoires				
Justification	De nouvelles stations sont découvertes chaque année. Ces découvertes pourront amener les parties prenantes à gérer, voire protéger certaines de ces stations. Certaines stations nécessitent une actualisation de la dernière observation n'ayant pas été revues depuis 5 ans.				
Territoire	Région Auvergne mais en priorité les secteurs concernés par le sonneur				
Descriptif de l'action	<p>1 – Centraliser la donnée</p> <p style="padding-left: 40px;">Optimisation de la base de données de l'Observatoire des amphibiens et échanges de données avec le référent</p> <p>2-Développer des partenariats d'échange de données</p> <p>3-Actualiser les données sur les stations connues datant de plus de 5 ans</p> <p style="padding-left: 40px;">Définir un planning des communes à réactualiser chaque année</p> <p style="padding-left: 40px;">Contribuer aux prospections nécessaires en lien avec les partenaires locaux, avec utilisation du suivi standardisé à l'échelle nationale</p> <p>4-Rechercher de nouvelles stations sur des secteurs ciblés (lien avec Action S2)</p> <p style="padding-left: 40px;">-Définir et mettre en place des campagnes de prospection sur les régions les moins prospectées et favorables (Par exemple : Est du département de l'Allier, Allier au sud d'Orbeil etc.)</p> <p style="padding-left: 40px;">-Initier et animer le "challenge des mailles à noircir" auprès des naturalistes régionaux</p> <p>Pour 3 et 4 -> Programme Sciences participatives des CPIE</p> <p style="padding-left: 40px;">Mobiliser les partenaires professionnels sur certains secteurs</p>				
Suivi et indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> -Evolution de la carte de répartition géographique à l'échelle communale -Nombre de stations réactualisées -Pression de prospection -Nombre de nouvelles stations découvertes 				
Partenaires scientifiques et techniques	Coordinateur régional, CEN, Associations naturalistes (dont bénévoles), Hyla 63, SHNAO, CPIE, le grand public, ONF, ONCFS, ONEMA, services compétents des Collectivités territoriales, PNRLF, SHF, Syndicat Mixte Bassin Rance et Célé (SMBRC), Universités et organismes de recherche				
Partenaires financiers	Agences de l'Eau, Collectivités territoriales, Etat, Europe, partenaires privés				
Calendrier	2013	2014	2015	2016	2017
Base de données	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €
Echange de données	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €
Actualisation données	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €
Nouvelles stations	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €
Budget	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €

Action Etude 2
E2 : Gestion et suivi des populations

**Priorité :
Forte**

Action PNA
4.1

Objectif	Améliorer la connaissance de l'état des populations et suivre l'évolution globale du Sonneur à ventre jaune en Auvergne				
Justification	La gestion et le suivi des populations à enjeux est un impératif pour assurer le maintien du Sonneur à l'échelle de la région et mesurer l'intérêt des mesures engagées. Actuellement la plupart des stations de Sonneur ne sont suivies que ponctuellement et par simple vérification de sa présence ou absence. Quasiment aucun comptage des populations n'est réalisé régulièrement				
Territoire	Région Auvergne				
Descriptif de l'action	<p>1 - Définir des stations représentatives (2 à 3 stations cibles par département), à suivre, à l'échelle régionale</p> <p style="padding-left: 40px;">-Définir une feuille de route de chacune des stations représentatives des milieux fréquentés par l'espèce en Auvergne (Planning annuel, périodicité, modalités, protocole de suivi national étudié par le référent national et indication de l'état des populations par la fiche MNHN)</p> <p>2 – Suivre les stations cibles en lien avec les partenaires</p> <p style="padding-left: 40px;">-Coordonner le suivi des stations cibles selon les modalités définies pour chacune d'elles en sous action 1</p>				
Suivi et indicateurs	<p>-Nombre de stations suivies / nombre de stations prévues à suivre</p> <p>-Bilan des suivis des stations</p> <p>-Suivi de la feuille de route</p>				
Partenaires scientifiques et techniques	Associations naturalistes (dont bénévoles), CEN, coordinateurs régionaux, CPIE, ONF, ONCFS, ONEMA, PNRLF, SMBRC (déjà lancé depuis 2 ans), SHF				
Partenaires financiers	Agences de l'Eau, Collectivités territoriales, ONF				
Calendrier	2013	2014	2015	2016	2017
Définir les stations	1000 €	x	x	x	x
Coordination du suivi	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €
Budget	2 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €

Note

*Seules la coordination et la mise en place du suivi sont prises en compte ici. Le financement sollicité ne concerne pas directement la réalisation des suivis en eux-mêmes (financements à rechercher par les partenaires).
Le suivi annuel d'une station nécessite au minimum deux passages par an, dont la durée dépend de la taille de la station.*

Action Conservation 1		Priorité : Moyenne			
C.1 : Renforcement de la prise en compte de l'espèce dans l'aménagement des territoires		Action PNA 3.1			
Objectif	Porter à connaissance les enjeux vis-à-vis du Sonneur à ventre jaune				
Justification	L'absence de prise en compte du Sonneur à ventre jaune dans l'aménagement du territoire est souvent liée à la méconnaissance de l'enjeu. Le porter à connaissance permettra de prévenir et de sensibiliser les collectivités et acteurs locaux				
Territoire	Les secteurs concernés par le Sonneur et en priorité les secteurs à faible densité de stations où la perte d'une station peut conduire à la disparition de l'espèce à l'échelle de plusieurs communes				
Descriptif de l'action	<p>1-Transmettre la plaquette nationale Sonneur</p> <p style="padding-left: 40px;">-Transmettre la plaquette nationale Sonneur aux collectivités territoriales, région, départements, communautés de communes, Associations locales, entreprises de travaux publics, services de l'Etat. Carte précision communale jointe. Si problème sur une commune à Sonneur des précisions peuvent être données.</p> <p>2-Réunion de sensibilisation/formation et restitution de l'information</p> <p style="padding-left: 40px;">-Le référent régional, en collaboration avec la DREAL, organise une réunion de sensibilisation des services des DDT concernés par de grands aménagements ainsi que services techniques des collectivités. Ex. La DIR a lancé des formations restauration d'ouvrages d'art pour les agents des routes CG et agents CR.</p>				
Suivi et indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de plaquettes distribuées -Nombre de contacts suite à la distribution des plaquettes pour demande de conseil -Nombre de réunions de sensibilisation auprès des services de l'Equipement 				
Partenaires scientifiques et techniques	Associations locales, Bureaux d'étude, CEN, DREAL, PNRLF, SMBRC				
Partenaires financiers	Agences de l'Eau, Collectivités territoriales, partenaires privés, Etat, Europe				
Calendrier	2013	2014	2015	2016	2017
Transmettre plaquette	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Réunion de sensibilisation	500 €	x	500 €	x	x
Budget	1000 €	500 €	1000 €	500 €	500 €

Action Conservation 2		Priorité : Moyenne			
C2 : Développement et valorisation des pratiques agricoles favorables à l'espèce		Action PNA 3.2			
Objectif	Faire évoluer les pratiques, en concertation avec les professionnels, pour diminuer les impacts sur le Sonneur à ventre jaune, voire profiter de ces pratiques pour favoriser l'espèce				
Justification	Les perturbations naturelles étant de plus en plus rares, les activités de l'homme apparaissent aujourd'hui essentielles pour le maintien du Sonneur à ventre jaune. Les professionnels de l'agriculture sont en attente de solutions pour limiter leurs impacts sur l'espèce tout en continuant à exercer dans de bonnes conditions et en restant compétitifs dans leurs métiers				
Territoire	Secteurs de production agricole concernés par le Sonneur (Mauris-15) et sites de mares bocagères de l'Allier. Très peu de sites actuellement connus dans le 63 et 43				
Descriptif de l'action	<p>1 - Maintenir les bonnes pratiques favorables à l'espèce</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer les structures animatrices des politiques publiques (N2000, RN, ENS etc.) de la présence de l'espèce et des bonnes pratiques à mettre en œuvre à travers le cahier technique national <p>2 – Mettre en place des actions expérimentales avec le "Monde agricole"</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer les agriculteurs concernés grâce à la plaquette (C.1) ou avec la lettre d'information Natura2000 sur les sites N2000 - Diffusion du cahier technique national auprès d'agriculteurs concernés et intéressés et aux organismes agricoles - Mettre en place une ou deux actions expérimentales avec des agriculteurs sensibles en lien avec les partenaires locaux (Exemple de la notice de gestion Zones humides et mares de Bouissou, 2008, CATZH Célé) - Révéler la présence de l'espèce par les agriculteurs et transmettre l'information à la Cellule d'Assistance Sonneur (C.6) <p>3 - Valoriser les bonnes pratiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en avant la production d'agriculteurs ayant des pratiques favorables à l'espèce (Médias, journaux spécialisés, lettre d'info N2000 etc.) 				
Suivi et indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'agriculteurs intervenant en faveur de l'espèce - Nombre de sites où l'intervention fonctionne (favorable à l'espèce) - Bilan financier des aides et actions mises en œuvre - Retour d'avis et de "sentiments" de la part des agriculteurs 				
Partenaires scientifiques et techniques	Animateurs Natura2000, Chambre d'agriculture, CEN, Collectivités territoriales, DDT, DRAAF, SMBRC				
Partenaires financiers	Agences de l'Eau, Collectivités territoriales, Europe (Natura2000)				
Calendrier	2013	2014	2015	2016	2017
Maintien des bonnes pratiques et actions expérimentales	1000 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Valorisations	x	500 €	500 €	500 €	500 €
Budget	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €

Action Conservation 3		Priorité : Forte			
C.3 : Développement et valorisation des pratiques sylvicoles favorables à l'espèce		Action PNA 3.3			
Objectif	Faire évoluer les pratiques, en concertation avec les professionnels (gestionnaires, exploitants et propriétaires) pour diminuer les impacts sur le Sonneur à ventre jaune, voire profiter de ces pratiques pour favoriser l'espèce				
Justification	Les perturbations naturelles étant de plus en plus rares, les activités de l'homme apparaissent aujourd'hui essentielles pour le maintien du Sonneur à ventre jaune. Les professionnels de la sylviculture sont en attente de solutions pour limiter leurs impacts sur l'espèce tout en continuant à exercer dans de bonnes conditions.				
Territoire	Tous les massifs et bois avec une activité de production de bois et coupes régulières, où le Sonneur à ventre jaune est présent				
Descriptif de l'action	<p>1 - Informer, sensibiliser le monde forestier</p> <p>Pour les communes concernées, les gestionnaires, et les sites où une menace est avérée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer et sensibiliser grâce à la plaquette nationale - Diffusion du cahier technique forestier national - Révéler la présence de l'espèce par les gestionnaires ou le propriétaire (contacts sur la plaquette et le cahier technique) - Si présence contacter la Cellule d'Assistance Sonneur (avec C.6) - Participation à l'élaboration de chartes forestières <p>2 – Initier avec l'ONF une étude d'évaluation de compatibilité des pratiques forestières usuelles avec la présence du Sonneur sur des forêts publiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir des sites expérimentaux (2 forêts publiques exploitées) où le Sonneur est présent et où tous les acteurs sont favorables * Faire un état des lieux initial de la présence du Sonneur et définir des pratiques à mettre en œuvre favorables au Sonneur et peu contraignantes pour l'exploitant forestier à l'échelle des massifs expérimentaux (<i>voir actions de prise en compte de l'espèce dans les activités forestières en forêt de Verdun – PNA Sonneur-2011</i>) * Suivre les populations selon un protocole défini avec le référent régional à l'échelle des 2 massifs par Capture/Marquage/Recapture pour suivre les déplacements éventuels sur les parcelles exploitées (sur 5 ans) <p>3 - Valoriser les bonnes pratiques et les conclusions des études précédentes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en avant la production sylvicole favorable à l'espèce (Lettre d'info N2000, bilan annuel, lettres CRPF...), diffusion des conclusions d'études - Promouvoir la mise en place d'îlots de sénescence et de zones forestières en non gestion (notamment les zones humides) favorables au Sonneur 				
Suivi et indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de plaquettes et cahier technique distribués - Nombre de sites à Sonneur transmis par les forestiers - Bilan des actions expérimentales - Retour d'avis et de "sentiments" de la part des forestiers 				
Partenaires scientifiques et techniques	Animateurs Natura2000, Associations locales, CG, Collectivités territoriales, CRPF, DDT, ONF, PNRLF, Référent régional				
Partenaires financiers	Agences de l'Eau, Collectivités territoriales, Europe (Natura2000)				
Calendrier	2013	2014	2015	2016	2017
Informer, sensibiliser	2 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Etude compatibilité	8 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	8 000 €
Valorisations	x	1 000 €	x	1 000 €	x
Budget	10 000 €	8 000 €	7 000 €	8 000 €	9 000 €

Action Conservation 4		Priorité : Moyenne			
C.4 : Développement et valorisation des pratiques d'exploitation de carrières favorables à l'espèce		Action PNA 3.4			
Objectif	Faire évoluer les pratiques, en concertation avec les professionnels (gestionnaires, exploitants et propriétaires) pour diminuer les impacts sur le Sonneur à ventre jaune, voire profiter de ces pratiques pour favoriser l'espèce				
Justification	Les perturbations naturelles étant de plus en plus rares, les activités de l'homme apparaissent aujourd'hui essentielles pour le maintien du Sonneur à ventre jaune. Les carriers sont prêts à mettre en œuvre des pratiques pour limiter leurs impacts sur l'espèce tout en continuant à exercer dans de bonnes conditions et en restant dans leurs métiers				
Territoire	Tous les secteurs liés aux carrières où le Sonneur à ventre jaune est présent (ou présent à proximité)				
Pilote	Réfèrent régional				
Descriptif de l'action	<p>1-Informer et sensibiliser le monde des exploitants de carrière en lien avec l'UNICEM</p> <ul style="list-style-type: none"> -Organiser une formation pour les exploitants en lien direct avec l'UNICEM -Diffuser les outils d'information : plaquette et cahier technique national carrières élaboré par le réfèrent national <p>2-Mettre en place des actions expérimentales avec le "Monde des exploitants de carrières"</p> <ul style="list-style-type: none"> -Suite à la formation, proposer des actions expérimentales en partenariat avec des carriers sensibilisés -Révéler la présence de l'espèce par les gestionnaires ou le propriétaire (contact du réfèrent sur la plaquette) -En cas de présence contacter la Cellule d'Assistance Sonneur <p>3 - Valoriser les bonnes pratiques</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mettre en avant les carriers ayant des pratiques favorables à l'espèce (Médias, journaux spécialisés, lettre d'info N2000, bilan annuel etc. 				
Suivi et indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre d'exploitants informés, formés, intervenant en faveur de l'espèce et bilan des actions mise en œuvre -Retours d'expériences et de perception de la part des exploitants 				
Partenaires scientifiques et techniques	Associations locales, partenaires locaux éventuels, PNRLF, UNICEM				
Partenaires financiers	Agences de l'Eau, Collectivités territoriales, carriers, Europe (Natura 2000)				
Calendrier	2013	2014	2015	2016	2017
Informer et sensibiliser	1000 €	x	x	x	x
Actions expérimentales	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €
Valoriser	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Budget	2 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €

Action Conservation 5
C.5 : Protection des stations les plus sensibles

Priorité :
Forte

Action PNA 4.1

Objectif	Renforcer la protection de stations les plus sensibles afin de s'assurer de leur pérennité sur le territoire				
Justification	L'écologie de l'espèce implique un risque de destruction rapide des stations du fait de la difficulté à définir avec précision le territoire de vie sur le terrain : habitats difficiles à localiser La mise en place de protection permet de souligner l'enjeu du site.				
Territoire	Les très grosses stations, certaines stations isolées				
Descriptif de l'action	<p>1-Définir les priorités de préservation</p> <ul style="list-style-type: none"> -Définir les stations à fort enjeux en concertation avec les partenaires locaux et membres du COPIL : grosses stations, stations isolées, relais entre deux stations etc. <p>2-Proposer des extensions ciblées de ZNIEFF, Natura 2000 ou d'ENS pour les stations situées à proximité de ces périmètres (atteindre 2% des stations)</p> <ul style="list-style-type: none"> -Accompagner la mise en place de protections réglementaires (APPB, PLU, RNR)* -Inclure les stations situées à proximité dans les périmètres ZNIEFF et Natura2000 (en lien avec C.7-3) <p>3-Mettre en place des projets de préservation volontaire de certaines stations (Action accompagnée par l'animateur du PRA auprès des partenaires locaux ou mise en place directement si besoin)</p> <ul style="list-style-type: none"> -Convention de gestion de station avec les propriétaires volontaires ou ayants droits -Acquisitions éventuelles de stations remarquables par les conservatoires -Actions sensibilisation en accompagnement (Pose de panneaux sur sites fréquentés) <p>4-Promouvoir la non intervention et favoriser la naturalité de certains tronçons de rivière accueillant des stations de Sonneur et favorables à tout un cortège d'espèces de ces milieux, par exemple dans les zones de gorges.</p>				
Suivi et indicateurs	-Nombre de stations définies à fort enjeu		-Nombre de sites préservés		
	-Evolution des zonages (en ha et en %)				
Partenaires scientifiques et techniques	Associations locales, UNICEM, Animateurs Natura2000, Collectivités territoriales, DREAL, SMBRC				
Partenaires financiers	Agences de l'Eau, Collectivités territoriales, carriers, Europe (Natura2000)				
Calendrier	2013	2014	2015	2016	2017
Définir les priorités	2500 €	x	x	x	x
Zonage de protection	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €
Projets de préservation	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €
Budget	4 500 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €

Note

*Un APPB a été établi sur le site des étangs de la Molière (63), en juillet 2012.
Un projet de RNR est en cours de réflexion sur les Gorges de la Loire (43), incluant certaines stations de Sonneur.
Projet d'ENS dans l'Allier à St Martin en Marcillat
Plan de gestion en cours de réactualisation sur l'ENS de la forêt de la Comté*

Action Conservation 6 C.6 : Mise en place d'une communauté de veille		Priorité : Moyenne			
		Action PNA 4.3			
Objectif	Assurer la présence sur le terrain, organiser les surveillances et développer une prise de conscience de la sensibilité de l'espèce				
Justification	Les moyens de surveillance des milieux naturels sont rares ou ciblés sur certains sites à fort enjeux ou sites très connus. Différentes menaces peuvent peser sur certaines stations. Un réseau de veille régulière pourrait donc être mis en place en lien avec des bénévoles, naturalistes, agents de l'Etat et établissements publics chargés des missions de police de l'eau et de la nature, ainsi que les partenaires locaux				
Territoire	Zone de présence du Sonneur à ventre jaune				
Descriptif de l'action	<p>1-Mise en place d'une Cellule d'Assistance Sonneur Auvergne (CASA) Le référent régional est le conseiller technique pour une consultation vis à vis du Sonneur Le but est de garantir la pérennité de l'espèce et ne pas freiner l'activité des personnes concernées</p> <p>2-Organiser et assurer une chaîne de veille -Maillon local : Bénévoles associatifs, hérapétologues locaux, techniciens des parcs, réserves, agents assermentés de l'ONF, Observatoire des amphibiens, ONCFS, ONEMA, CATZH -Maillon régional : référent régional, DREAL -En cas de besoin mobilisation des services de police de la nature : ONCFS, ONEMA</p> <p>3-Transmettre une liste de site à surveiller aux DDT au moment de l'élaboration des plans de contrôle.</p>				
Suivi et indicateurs	<p>-Nombre de sites surveillés pour le Sonneur à ventre jaune -Nombre de sites avec perturbations constatées et issue positive ou négative -Nombre de procédures judiciaires entamées suite à l'observation de perturbation, destruction, etc.</p>				
Partenaires scientifiques et techniques	Associations naturalistes, CSRPN, DDT, DREAL, gendarmerie, naturalistes locaux, Observatoire des Amphibiens d'Auvergne, ONF, ONCFS, ONEMA (gardes nature), PNRLF, SMBRC (CATZH)				
Partenaires financiers	Collectivités territoriales, Etat				
Calendrier	2013	2014	2015	2016	2017
Cellule Assistance Sonneur	1000 €	1500 €	1500 €	1500 €	1500 €
Chaîne de veille	2000 €	1000 €	x	x	x
Réunion biennale	x	500 €	x	500 €	x
Budget	3 000 €	3 000 €	1 500 €	2 000 €	1 500 €

Action Conservation 7		Priorité : Moyenne			
C.7 : Développement d'une synergie en faveur du Sonneur à ventre jaune sur les sites du réseau Natura 2000		Action PNA 4.4			
Objectif	Faciliter les actions en faveur du Sonneur à ventre jaune à travers le réseau Natura 2000				
Justification	Le retour sur expérience des actions engagées dans le cadre de ce réseau est hétérogène voire inexistant et l'espèce semble bénéficier de peu de mesures concrètes à l'échelle régionale				
Territoire	Sites Natura 2000 concernés par l'espèce (liste en Annexe 11)				
Descriptif de l'action	<p>1-Inciter dans la réactualisation de DOCOB la prise en compte du Sonneur</p> <ul style="list-style-type: none"> -Transmettre à l'ensemble des structures animatrices concernées les documents techniques sur l'espèce -Des propositions de gestion peuvent être élaborées en lien avec le référent régional <p>2-Etudier les modifications souhaitables à apporter aux sites pour faciliter l'intervention sur l'espèce</p> <ul style="list-style-type: none"> -Création d'un tableau (Pour les stations proches : distance depuis le périmètre, relation avec une station sur le site, cohérence éco-paysagère dans l'intégration de la station, plus-value pour d'autres compartiments des milieux naturels) -A la suite de ce tableau, proposer des modifications de périmètres Natura2000 si possible <p>3-Réaliser un bilan annuel des actions concernant le Sonneur sur les sites Natura 2000</p> <ul style="list-style-type: none"> -Synthèse des actions mises en œuvre concernant l'espèce dans la région (Action intégrée dans l'Action T.1) -Intervention et échanges lors des journées Natura 2000 				
Suivi et indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de DOCOB prenant en compte le Sonneur -Nombre de documents transmis aux animateurs et sous-traitants 				
Partenaires scientifiques et techniques	Associations naturalistes, Conservatoires, CSRPN, DREAL, Europe, Ministère, Comité de suivi des sites du réseau Natura2000, PNRLF				
Partenaires financiers	Europe, collectivités territoriales, Agences de l'Eau				
Calendrier	2013	2014	2015	2016	2017
DOCOB et modification des périmètres de sites	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Bilan annuel	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Budget	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €

→ Ex. : Site Natura 2000 des Gorges de l'Allier et Loire : Fiches action spécifique au Sonneur

Action Conservation 8		Priorité : Moyenne			
C.8 : Connexion des stations isolées et prise en compte dans l'aménagement du territoire à large échelle		Action PNA 5.1			
Objectif	Maintenir à long terme les populations et les alternatives de migration. Action liée à C5 (protection des stations les plus sensibles)				
Justification	La fragmentation des milieux est une des causes majeures de perte de biodiversité. Maintenir les liens existants et futurs entre les stations est indispensable. Offrir la possibilité d'une nouvelle expansion de l'espèce est également une nécessité				
Territoire	Territoires concernés par l'espèce ou territoires proches y compris les sites inter-régionaux				
Descriptif de l'action	<p>1 - Reconnecter les stations dans les départements</p> <p style="padding-left: 40px;">-Sur la base de la photo-interprétation, identifier les populations peu éloignées où la potentialité de connexion est bonne</p> <p style="padding-left: 40px;">-Création de pièces d'eau successives (500m maximum)</p> <p>2 – Identifier et favoriser les populations sources en permettant des conditions idéales pour l'émigration Voir C5</p>				
Suivi et indicateurs	<p>-Evolution des connexions</p> <p>-Nombre de populations sources définies et actions les concernant</p>				
Partenaires scientifiques et techniques	Associations locales, communes, Conservatoires, DDT, DREAL, PNRLE, préfectures, SMBRC,				
Partenaires financiers	Agences de l'Eau, Europe				
Calendrier	2013	2014	2015	2016	2017
Reconnexion des stations			1500 €	1000 €	
Budget	0 €	0 €	1500 €	1000 €	0 €

Action Sensibilisation 1		Priorité : Moyenne				
S1 : Développer le bénévolat, former et acquérir les compétences		Action PNA 2.3				
Objectif	Informier et structurer le réseau de bénévoles et améliorer la prospection de l'espèce sur la région					
Justification	"L'absence" du Sonneur à ventre jaune est souvent l'illustration de l'absence d'observateurs ou de prospections ciblées. L'objet est donc de former des naturalistes bénévoles à la connaissance du Sonneur et de ses exigences écologiques					
Territoire	Région Auvergne mais en priorité les secteurs concernés par le sonneur					
Descriptif de l'action	<p>1 – Mettre en place des formations destinées aux bénévoles actifs sur le Sonneur</p> <p style="padding-left: 40px;">-Sur sites connus et importants (Bois de la Mûre, Gorges de la Loire vers Goudet etc.) : reconnaissance de l'espèce, sensibilisation aux petites Zones humides, prendre des contacts de personnes intéressées pour des suivis, proposer le challenge des mailles, chaîne de veille, problématique chytridiomycose etc.</p>					
Suivi et indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> -Etats de contacts et bénévoles actifs -Nombre de sorties sensibilisations réalisées -Financements obtenus 					
Partenaires scientifiques et techniques	Observatoire des amphibiens d'Auvergne (CPIE)					
Partenaires financiers						
Calendrier	2013	2014	2015	2016	2017	
Formations "Sonneur"	Action portée par l'Observatoire des Amphibiens d'Auvergne, qui réalise déjà de la sensibilisation et de la formation. Concertation nécessaire avec le référent régional.					
Budget	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	

Note

Synergie pour la sous action 1 :

- Utiliser fréquence grenouille pour lancer des sorties Sonneur à ventre jaune
- Sorties nature CEN et RNF

Action Sensibilisation 2		Priorité : Faible			
S.2 : Mise en place d'actions de communication sur l'espèce et lancement d'actions de sensibilisation auprès du plus grand nombre		Action PNA 6.1			
Objectif	Communiquer pour susciter l'intérêt et mieux protéger. Multiplier les vecteurs de protection (notamment à travers les plus jeunes)				
Justification	Le Sonneur est à la fois aisément reconnaissable et présente un aspect sympathique (couleurs, forme de la pupille, accessibilité visuelle). La communication sur cette espèce est aisée. Elle peut permettre de favoriser la prise en compte et le respect des amphibiens et de leurs milieux de vie				
Territoire	Territoire de présence du Sonneur à ventre jaune				
Descriptif de l'action	<p>1 - Compléter la plaquette de communication nationale avec un volet régional</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le référent national crée des outils de communication sur l'espèce (enjeux, répartition, menaces etc.) -des volets seront spécifiques au public visé (agriculteurs, grand publics, communes etc.) -Le référent régional y ajoute des feuillets régionaux présentant les spécificités auvergnates <p>2 - Informer les communes sur le Sonneur à ventre jaune</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le référent national rédige une lettre circulaire présentant la sensibilité de l'espèce et la réglementation qui en découle -le référent régional rédige une lettre inspirée de celle du référent national qu'il envoie aux communes concernées -Informers les nouvelles communes chaque année <p>3 - Développer la communication autour des petites zones humides (en lien avec d'autres programmes*)</p> <ul style="list-style-type: none"> -Dans la plaquette un volet de sensibilisation aux petites zones humides < 1 ha est développé 				
Suivi et indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de communes contactées avec la lettre et la plaquette et retours d'avis -Nombre de site à enjeux avec communication réalisée 				
Partenaires scientifiques et techniques	Conservatoires, CPIE, Associations locales, Bureaux d'étude, DREAL, SMBRC				
Partenaires financiers	Agences de l'Eau, Collectivités territoriales, partenaires privés				
Calendrier	2013	2014	2015	2016	2017
Plaquette	X	x	500 €	x	x
Informers les communes	x	x	1000 €	x	x
Communication	x	x	x	x	x
Budget	0 €	0 €	1500 €	0 €	0 €

Note

Synergie avec la lettre d'information Natura 2000

3.4 Récapitulatif des actions et budget prévisionnel

Actions proposées dans la déclinaison Auvergne		Budget annuel					Budget pour 5 ans	
Objectif du PRA	Actions	Priorité	2013	2014	2015	2016	2017	Total
ACTIONS TRANSEVERSALES	Coordonner la mise en œuvre du PNA	Forte	8 500 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	32 500 €
ACTIONS ETUDES	Préciser la répartition du Sonneur à ventre jaune en Auvergne	Forte	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	20 000 €
	Gestion et suivi des populations	Forte	2 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	6 000 €
	Renforcement de la prise en compte de l'espèce dans les activités de production et dans l'aménagement des territoires	Moyenne	1 000 €	500 €	1 000 €	500 €	500 €	3 500 €
ACTIONS CONSERVATION	Développement et valorisation de pratiques agricoles favorables à l'espèce	Moyenne	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	5 000 €
	Développement et valorisation de pratiques sylvicoles favorables à l'espèce	Forte	10 000 €	8 000 €	7 000 €	8 000 €	9 000 €	42 000 €
	Développement et valorisation de pratiques d'exploitation de carrières favorables à l'espèce	Moyenne	2 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	8 500 €
	Protection des stations les plus sensibles	Forte	4 500 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	12 500 €
	Mise en place d'une communauté de veille	Moyenne	3 000 €	3 000 €	1 500 €	2 000 €	1 500 €	11 000 €
	Développement d'une synergie en faveur du Sonneur à ventre jaune sur les sites Natura 2000	Moyenne	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	5 000 €
	Connexion des stations isolées et prise en compte dans l'aménagement du territoire à large échelle	Moyenne	0 €	0 €	1 500 €	1 000 €	1 000 €	2 500 €
	Développer le bénévolat, former et acquérir les compétences	Moyenne	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
ACTIONS SENSIBILISATION	Mise en place d'actions de communication sur l'espèce et lancement d'actions de sensibilisation auprès du plus grand nombre	Faible	0 €	0 €	1 500 €	0 €	0 €	1 500 €
	Total par année		37 500 €	28 000 €	29 000 €	28 000 €	27 500 €	150 000 €

Figure 8 : Budget prévisionnel des actions de la déclinaison régionale du PNA Sonneur à ventre jaune

D'après la figure 9, on observe que les actions de gestion sont largement majoritaires par rapport aux actions du présent plan. En effet la préservation de l'espèce passe d'abord par des actions concrètes, de terrain demandant des financements conséquents.

Les actions de sensibilisation ne demandent que peu de budget car des programmes déjà existants sont utilisés pour atteindre les objectifs du plan (Observatoire des Amphibiens ou fréquence grenouille)

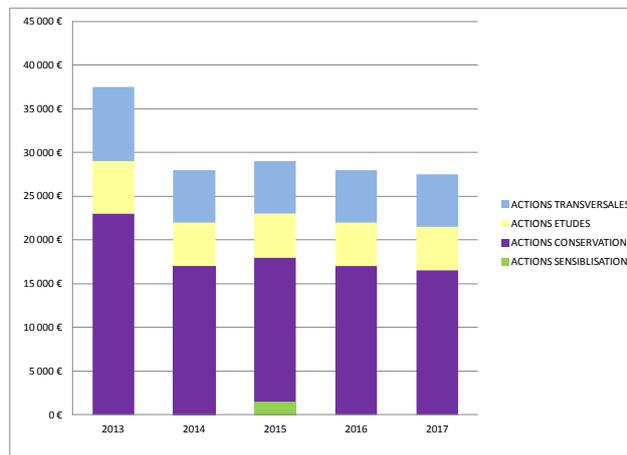


Figure 9 : Proportion de chaque objectif dans le budget prévisionnel

Le budget des actions est composé en majorité d'actions à priorité forte (voir Figure 10). En effet plus de 75% du budget est consacré aux actions prioritaires, ce qui correspond à environ 113 000 €.

Ces actions sont indispensables à l'amélioration de la connaissance et de l'état de conservation du Sonneur à ventre jaune en Auvergne.

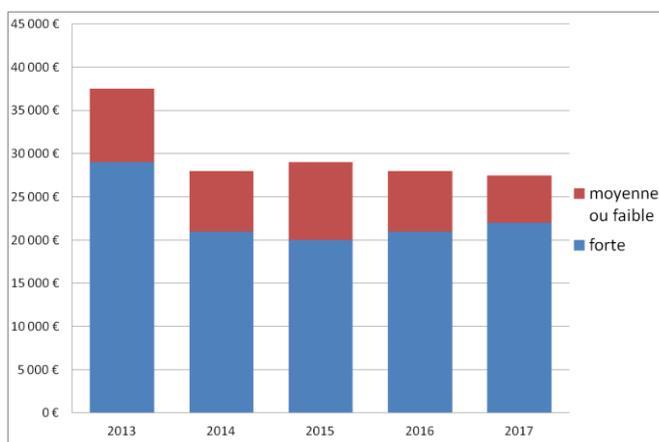


Figure 10 : Proportion des actions à priorité forte dans le budget prévisionnel

Table des cartes

- Carte 1 : Répartition historique du Sonneur à ventre Jaune en Auvergne (observations antérieures à l'année 2000)
- Carte 2 : Répartition actuelle du Sonneur à ventre jaune en Auvergne
- Carte 3 : Stations de Sonneur à ventre jaune et régions naturelles d'Auvergne

Tables des figures

- Figure 1 : Répartition départementale avant l'année 2000 des communes où le Sonneur à ventre jaune est présent
- Figure 2 : Répartition départementale depuis l'année 2000 des communes où le Sonneur à ventre jaune est présent
- Figure 3 : Proportion régionale des habitats utilisés par le Sonneur à ventre jaune
- Figure 4 : Menaces affirmées ou potentielles pour le Sonneur à ventre jaune en Auvergne (1 : menace forte à 3 : menace faible)
- Figure 5 : Objectifs opérationnels du PNA
- Figure 6 : Actions non déclinées et justification
- Figure 7 : Correspondance des actions du PRA et actions du PNA
- Figure 8 : Budget prévisionnel des actions de la déclinaison régionale du PNA Sonneur à ventre jaune
- Figure 9 : Proportion de chaque objectif dans le budget prévisionnel
- Figure 10 : Proportion des actions à priorité forte dans le budget prévisionnel

Table des illustrations

- Photo 1 : *Bombina variegata* © Fabien EGAL
- Photo 2 : Sonneur à ventre jaune ©Romain LEGRAND
- Photo 3 : Larves de Sonneur à ventre jaune ©Romain LEGRAND
- Photo 4 : Ornière forestière ©Romain LEGRAND
- Photo 5 : Vasque rocheuse © Romain LEGRAND
- Photo 6 : Mare bocagère © CENAllier
- Photo 7 : Carrière © Samuel ESNOUF
- Photo 8, 9 et 10 : Juvéniles et milieux de reproduction du Sonneur à ventre jaune ©Samuel ESNOUF, Julien TOMMASINO et Romain LEGRAND
- Photo 11 : Larves de Sonneur à ventre jaune © Romain LEGRAND
- Photo 12 : Sonneur en position de défense, dite de « Lordose » © Julien TOMMASINO
- Photo 13 : Ponte de Sonneur à ventre jaune © Samuel ESNOUF
- Photo 14 : Sonneurs à ventre jaune dans des vasques en bord d'Allier (Orbeil) © Samuel ESNOUF
- Photo 15 : Suivi Capture Marquage Recapture de population de Sonneur à ventre jaune © Julien TOMMASINO
- Photo 16 : Sonneur à ventre jaune dans une vasque à Orbeil (63) © Julien TOMMASINO

BIBLIOGRAPHIE

- ▶ ACEMAV & coll. – 2003. *Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg*. Coll. Parthénope, Biotope édition, 480 p.
- ▶ BARANDUN J., REYER H-U - 1997. *Reproductive Ecology of Bombina variegata : Characterisation of Spawning Ponds*. Amphibia-Reptilia 18. 17p.
- ▶ BARANDUN J., REYER H-U - 1997. *Reproductive Ecology of Bombina variegata : Development of Eggs and Larvae*. *Journal of Herpetology*. Vol. 31, No.1.
- ▶ BARBARIN J.-P., BOITIER E. – 2009. *Suivi du Sonneur à ventre jaune dans la zone Natura 2000 FR8301033. Année 2008*. Rapport d'étude. Parc Naturel Régional Livradois-Forez. Société d'Histoire Naturelle Alcide-d'Orbigny. 51 p.
- ▶ BARBARIN J.-P., TEYNIÉ A. – 2010. *Inventaire des reptiles et amphibiens site ENS (Espace Naturel Sensible) des Gorges de la Bouble*. Conseil Général Département de l'Allier. Société d'Histoire Naturelle Alcide-d'Orbigny. 45 p.
- ▶ BOITIER E. – 2005. *Inventaire batrachologique de la zone Natura 2000 de la « Plaine des Varennes »*. Rapport d'étude. Parc Naturel Régional Livradois-Forez. Société d'Histoire Naturelle Alcide-d'Orbigny. 64 p.
- ▶ BOITIER E. – 2007. *Suivi du Sonneur à ventre jaune sur la zone Natura 2000 FR8301033 et essai de synthèse des connaissances acquises sur l'espèce à l'échelle du Parc Naturel Régional Livradois-Forez et du département du Puy-de-Dôme*. Rapport d'étude. Parc Naturel Régional Livradois-Forez. Société d'Histoire Naturelle Alcide-d'Orbigny. 54 p.
- ▶ BOITIER E., BARBARIN J.-P. – 2006. *Inventaire des amphibiens de la pisciculture. Année 2007*. Rapport d'étude. Parc Naturel Régional Livradois-Forez. Société d'Histoire Naturelle Alcide-d'Orbigny. 43 p.
- ▶ BOITIER E., BARBARIN J.-P. – 2008. *Suivi du Sonneur à ventre jaune sur la zone Natura 2000 FR8301033. Année 2007*. Rapport d'étude. Parc Naturel Régional Livradois-Forez. Société d'Histoire Naturelle Alcide-d'Orbigny. 43 p.
- ▶ BOUCHARDY C., BOULADE Y. – 2001. *Etude des amphibiens sur la bande du trace de la section 8 de l'autoroute A89 entre St Julien Puy Laveze et Combronde, département du Puy-de-Dôme*. Rapport d'étude. Catiche production. 24p. + Annexes.
- ▶ BRUGIERE D. - 1986.- *Batraciens et reptiles de l'Allier, du Puy-de-Dôme, de la Loire, de la Haute-Loire, du Cantal et de la Lozère. Essai de synthèse sur la répartition des batraciens et reptiles du Massif Central*. Centre Ornithologique d'Auvergne. 158 p.
- ▶ CASTANET J., GUYETANT R. & al - 1989. *Atlas de répartition des amphibiens et reptiles de France*. Société Herpétologique de France. 191 p.
- ▶ CONSEIL REGIONAL AUVERNE, DIREN AUVERGNE – 2009. *Diagnostic de la biodiversité en Auvergne*. Union Européenne et Fonds européens de développement régional FEDER. 349 p.

- ▶ CORDONNIER S., ESNOUF S. – 2006. *Plan de gestion des étangs de la Molière 2006-2010. Site Natura 2000 « Plaine des Varennes »*. Conservatoire des Espaces et Paysages d’Auvergne. Parc Naturel Régional Livradois-Forez. DIREN Auvergne. 87 p.
- ▶ CONSERVATOIRE DES SITES DE L’ALLIER – 2010. *Bilan du suivi naturaliste et patrimonial de 34 mares communales de l’Allier, étudiées, restaurées et valorisées de 2005 à 2009. CEN Allier*. Conseil Général département de l’Allier, Fondation Nature et découvertes, Espaces naturels sensible Allier. 58p + Annexes
- ▶ CONSERVATOIRE DES ESPACES ET PAYSAGES D’AUVERGNE, OFFICE NATIONAL DES FORETS – 1995. *Projet de protection du crapaud Sonneur à ventre jaune (Bombina variegata) dans les forêts domaniales de l’Allier*. 8p. + Annexes.
- ▶ CONSERVATOIRE DES ESPACES ET PAYSAGES D’AUVERGNE, CONSERVATOIRE DES SITES DE L’ALLIER & OFFICE NATIONAL DES FORETS 03 - 1995. *Projet de protection du Crapaud Sonneur à ventre jaune, dans les forêts domaniales de l’Allier - Etat d’avancement au 30 novembre 1995*. FEOGA, Ministère de l’environnement. 13 p.
- ▶ CONSERVATOIRE DES ESPACES ET PAYSAGES D’AUVERGNE, CONSERVATOIRE DES SITES DE L’ALLIER & OFFICE NATIONAL DES FORETS 03 - 1996. *Projet de protection du Crapaud Sonneur à ventre jaune, dans les forêts domaniales de l’Allier - Etat d’avancement au 30 octobre 1996*. FEOGA, Ministère de l’environnement. 13 p.
- ▶ DUBOC P. – 2008. *Grenouilles, Rainette, Crapauds, Tritons et Salamandres de la Basse-Combraille*. 37 p.
- ▶ DURAND F. – 1994. *Synthèse des inventaires 1993-1994 des reptiles et batraciens du Parc Livradois Forez*. Parc Naturel Régional Livradois-Forez. 49p.
- ▶ ECOTER, 2011. *Plan national d’actions en faveur du Sonneur à ventre jaune (Bombina variegata)*. Ministère de l’Ecologie, de l’Energie, du Développement durable et de la Mer / DREAL Lorraine. 195 p.
- ▶ ECOTOPE Faune Flore, THIENPONT S. – 2008. *Etude des populations de Sonneur à ventre jaune. Site Natura 2000 Val d’Allier Vieille-Brioude/Langeac*. Syndicat Mixte d’Aménagement du Haut-Allier. 26 p.
- ▶ ESNOUF S., LEGRAND R. – 2010. *Synthèse de la répartition communale du Sonneur à ventre jaune en Auvergne entre 2000 et 2009*. 9 p.
- ▶ GISSINGER M, 2010. *Joze-Maringues Les Corridors écologiques du Val d’Allier, Cartographies et propositions d’actions*. Plan Loire Grandeur Nature 2007-2013. Conservatoire des Espaces et Paysages d’Auvergne – Riom. 83 p.
- ▶ GUYETANT R. - 1986. *Les amphibiens de France*. Revue française d’aquariologie herpétologie. 60p.
- ▶ LEGRAND R. – 2008. *Schéma de gestion des Gorges de la Loire 2008-2012*. Conservatoire des Espaces et Paysages d’Auvergne. Programme Loire Grandeur Nature phase II. 87 p.
- ▶ LEGRAND R. – 2009. *Proposition d’extension du site Natura 2000 Gorges du Haut Cher : problématique faune*. Conservatoire des Espaces et Paysages d’Auvergne. Conservatoire des Sites de l’Allier. DIREN Auvergne. 25 p.
- ▶ MASSARDIER E. – 2001. *Etude sur le site Natura 2000 Comté et Puy Saint-Romain : le Sonneur à ventre jaune (Bombina variegata)*. Service départemental de l’ONF du Puy-de-Dôme. 8 p.

- ▶ MARTIN R, MEROUCH A, DUPUY G - 2001. Gestion du Crapaud sonneur à ventre jaune. Résultats préliminaires en forêt domaniale de l'Allier. Revue forestière française LIII numéro spécial.
- ▶ MOREAU D., DUPUY G., MARTIN R., CHABLE B. - 1997. *Mesures de protection du Crapaud sonneur à ventre jaune (Bombina variegata L.) dans les Forêts domaniales de l'Allier*. Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne, Conservatoire des Sites de l'Allier, ONF de l'Allier. 17 p.
- ▶ MOREAU D., DUPUY G., MARTIN R., CHABLE B. - 1998. *Mesures de protection du Crapaud sonneur à ventre jaune (Bombina variegata L.) dans les Forêts domaniales de l'Allier. Bilan de 4 ans d'expérimentation et de suivi*. Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne, Conservatoire des Sites de l'Allier, ONF de l'Allier. 17 p.
- ▶ OFFICE DE GENIE ECOLOGIQUE – 2011. *Accélération de l'aménagement de la RCEA entre A71 et A6 par mise en concession ; Etude milieux naturels et espèces*. DRE Auvergne. P. 7 ;13 ;14 ;166 ;167 ;168 ;222 ;223.
- ▶ PICHENOT J. - 2008. *Contribution à la Biologie de la Conservation du Sonneur a ventre jaune (Bombina variegata L.) - Ecologie spatiale et approche multi-échelles de la sélection de l'habitat en limite septentrionale de son aire de répartition*. 2C2A-CERFE, Centre de recherche et de formation en éco-éthologie laboratoire eco-toxicologie UPRES EA 2069. 191 p.
- ▶ PREVITALI P-F. – 2010. *Notice de gestion des zones humides et mares du Bouissou (Mauris, 15)*. CATZH Célé – Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé avec la participation du CPIE de Haute Auvergne. 17 p + annexes.
- ▶ SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU HAUT ALLIER – 2011. *Site Natura 2000 « Lacs d'Espalem et de Lorlanges » FR 830 1082, Projet Agro-environnemental territorialisé*. Opérateur agro-environnemental : Les gorges de l'Allier. DREAL. 13 p.
- ▶ TEMPLE H.J, COX N.A, 2009. *European Red List of Amphibians European communities*.32p.
- ▶ TOMATI C. – 2008. *Site Natura 2000 Gorges de la Loire et affluents partie Sud. Récolte d'indices de présence, évaluation et évolution des populations, cartographie. Moule perlière, Sonneur à ventre jaune, Loutre d'Europe*. Rapport d'étude. Conseil Général de Haute-Loire. Fédération Nature Haute-Loire. 10 p.
- ▶ TOURRET P. – 1995. *L'avifaune de la bande des 300m de l'A89 entre le Chavanon et Saint Julien Puy Laveze*. LPO Auvergne. 32p.

ANNEXES

Annexe 1. Structures membres du comité de pilotage	41
Annexe 2. Liste des communes de présence du Sonneur à ventre jaune avant l'année 2000	42
Annexe 3. Liste des communes de présence du Sonneur à ventre jaune de l'année 2000 jusqu'en 2011.....	43
Annexe 4. Bilan des actions initialement prévues, réalisées, et prévues pour l'avenir sur certains sites où le Sonneur à ventre jaune est présent dans le département de l'Allier.....	45
Annexe 5. Bilan des actions initialement prévues, réalisées, et prévues pour l'avenir sur certains sites où le Sonneur à ventre jaune est présent dans le département du Cantal.....	47
Annexe 6. Bilan des actions initialement prévues, réalisées, et prévues pour l'avenir sur certains sites où le Sonneur à ventre jaune est présent dans le département de la Haute-Loire	49
Annexe 7. Bilan des actions initialement prévues, réalisées, et prévues pour l'avenir sur certains sites où le Sonneur à ventre jaune est présent dans le département du Puy-de-Dôme	51
Annexe 8. Liste des ZNIEFF de type 1 où le Sonneur à ventre jaune est présent	53
Annexe 9. Liste des ZNIEFF de type 2 où le Sonneur à ventre jaune est présent	54
Annexe 10. Liste des ENS où le Sonneur à ventre jaune est présent	55
Annexe 11. Liste des sites Natura 2000 où le Sonneur à ventre jaune est présent	56
Annexe 12. Volet espèces patrimoniales du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « nouvelle génération » Célé. Source Syndicat Mixte du Bassin de la Rance et du Célé	57
Annexe 13. Compte-rendu du Comité de pilotage de la Déclinaison régionale Auvergne du Plan National d'Actions Sonneur à ventre jaune du 6 juillet 2012 ..	60
Annexe 14. Avis n°3-2012 rendu par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Auvergne au cours de sa séance du 2 octobre 2012 sur la Déclinaison pour la région Auvergne du Plan National d'Actions concernant le Sonneur à ventre jaune	65

Annexe 1. Structures membres du comité de pilotage

- l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
- l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- le Conseil Régional d'Auvergne,
- le Conseil Général de l'Allier,
- le Conseil Général du Cantal,
- le Conseil Général de la Haute Loire,
- le Conseil Général du Puy de Dôme,
- le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne,
- le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier,
- le CPIE Haute Auvergne
- la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne
- l'établissement public Loire
- Hyla 63
- l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage délégation Interrégionale Auvergne-Languedoc-Roussillon,
- l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques délégation Interrégionale Massif central,
- l'Office National des Forêts délégation territoriale Centre-Ouest-Auvergne,
- le Parc Naturel Régional Livradois Forez
- le SMAT du Haut-Allier
- le SMAD Combrailles
- La Société d'Histoire Naturelle Alcide d'Orbigny
- le Syndicat Mixte du Bassin de la Rance et du Célé

Annexe 2. Liste des communes de présence du Sonneur à ventre jaune avant l'année 2000

Nom_Commune	Dep	Annee_o	Observateur	Structur	Biblio
AUDES	03	1986	DUBOC		Atlas amphibiens Brugiere 1986
BELLENAVES	03	1986	BRUGIERE		Atlas amphibiens Brugiere 1986
BESSON	03	1997	Anonyme	CSA-ONF-GEMFA	Projet de protection du crapaud sonneur AVJ dans les foret dom de l'allier 94-97
BUSSET	03	1986	BRUGIERE		Atlas amphibiens Brugiere 1986
BUXIERES-LES-MINES	03	1986	VOLAT		Atlas amphibiens Brugiere 1986
CHANTELLE	03	1986	Anonyme		Atlas amphibiens Brugiere 1986
CHIRAT-L'EGLISE	03	1986	AUCLAIR		Atlas amphibiens Brugiere 1986
COUTANSOUZE	03	1995	Anonyme	CSA-ONF-GEMFA	Projet de protection du crapaud sonneur AVJ dans les foret dom de l'allier 94-97
ECHASSIERES	03	1986	LALLEMANT		Atlas amphibiens Brugiere 1986
FLEURIEL	03	1986	VOLAT		Atlas amphibiens Brugiere 1986
GIPCY	03	1997	Anonyme	CSA-ONF-GEMFA	Projet de protection du crapaud sonneur AVJ dans les foret dom de l'allier 94-97
HYDS	03	1986	AUCLAIR		Atlas amphibiens Brugiere 1986
LIGNEROLLES	03	1999	R. VEEN		
MEILLERS	03	1997	Anonyme	CSA-ONF-GEMFA	Projet de protection du crapaud sonneur AVJ dans les foret dom de l'allier 94-97
MONETAY-SUR-ALLIER	03	1986	BRUGIERE		Atlas amphibiens Brugiere 1986
NASSIGNY	03	1998	Ludovic TAILLANT	LPO	
SAINT-PLAISIR	03	1995	Anonyme	CSA-ONF-GEMFA	Projet de protection du crapaud sonneur AVJ dans les foret dom de l'allier 1995
SAINT-VICTOR	03	1986	DUBOC		Atlas amphibiens Brugiere 1986
SERBANNES	03	1986	BRUGIERE		Atlas amphibiens Brugiere 1986
TAXAT-SENAT	03	1986	BRUGIERE		Atlas amphibiens Brugiere 1986
TEILLET-ARGENTY	03	1999	R. VEEN		
TERJAT	03	1999	R. VEEN		
THENEUILLE	03	1986	AUCLAIR		Atlas amphibiens Brugiere 1986
TORTEZAIS	03	1995	Anonyme	GEMFA	les foret dom de l'allier 1995
VERNEIX	03	1986	DUBOC		Atlas amphibiens Brugiere 1986
VIEURE	03	1995	Anonyme	CSA-ONF-GEMFA	Projet de protection du crapaud sonneur AVJ dans les foret dom de l'allier 94-97
VILLEFRANCHE-D'ALLIER	03	1986	AUCLAIR		Atlas amphibiens Brugiere 1986
MAURS	15	1986	BRUGIERE		Atlas amphibiens Brugiere 1986
ESPALEM	43	1980	BRUGIERE, ROCHE		Atlas amphibiens Brugiere 1986
GOUDET	43	1986	LALLEMANT		Atlas amphibiens Brugiere 1986
AUBUSSON-D'AUVERGNE	63	1994	Frederic DURAND		Synthese des inventaires93-94 reptiles et batraciens du Parc LF;F.DURAND
CHATEAUGAY	63	1984	DORE		Atlas amphibiens Brugiere 1986
COURPIERE	63	1986	GIGAULT		Atlas amphibiens Brugiere 1986
ESCOUTOUX	63	1986	LALLEMANT		Atlas amphibiens Brugiere 1986
GLAINE-MONTAIGUT	63	1998	Romain LEGRAND	CENA	
JOZE	63	1995	NA	LPO	DOCOB Zones alluviale de la confluence Dore-Allier
LIMONS	63	1986	LALLEMANT		Atlas amphibiens Brugiere 1986
MANGLIEU	63	1994	Frederic DURAND		Synthese des inventaires 93-94 des reptiles et amphibiens du Parc LF
PUY-GUILLAUME	63	1986	LALLEMANT		Atlas amphibiens Brugiere 1986
RANDAN	63	1986	BRUGIERE		Atlas amphibiens Brugiere 1986
RAVEL	63	1986	GUILLOT		Atlas amphibiens Brugiere 1986
SAINT-IGNAT	63	1977	BRUGIERE		Atlas amphibiens Brugiere 1986

Annexe 3. Liste des communes de présence du Sonneur à ventre jaune de l'année 2000 jusqu'en 2011

Nom Commune	Dept	MAXAlt	MAXAnn	Observateurs	Structure	Biblio
ARCHIGNAT	03	450	2000	R.VEEN	0	0
ARFEUILLES	03	457	2011	A. Soissons	CENAllier	
BEGUES	03	438	2006	E. AMOR	CSA	
BESSAY-SUR-ALLIER	03	214	2010	A. Soissons, G. Dorsemaine, L. Velle	CENAllier, RNNVA	
BESSON	03	272	2011	R. COURTOIS	CENAllier	Inventaires Romary COURTOIS
BRESSOLLES	03	245	2011	A. Soissons	CENAllier	
LE BRETHON	03	306	2009	J-M THEVENET	ONF	0
BUSSET	03	472	2011	M.LE COQUEN	ONF	0
BUXIERES-LES-MINES	03	303	2007	A. BLAISE		
CHANTELLE	03	275	2010	E. DONZE		
CHARMEIL	03	273	2011	E. Donzé		
CHEMILLY	03	226	2010	A. SOISSONS	CENAllier	Etat des lieux Agrion Mercure 2010 VAN
CHIRAT-L'EGLISE	03	412	2007	A. SOISSONS, M. LE BRAZIDEC	CENAllier	Fiche inventaire N2000, Plan de gestion octobre 2001
CHOUVIGNY	03	341	2011	C. LEMARCHAND	GMA	
DENEUILLE-LES-CHANTELLE	03	321	2004	JP BARBARIN ; A TAYNIE	SHNAO	Suivi sonneur 2007 SHNAO
DENEUILLE-LES-MINES	03	280	2009	P. DUBOC		
LE DONJON	03	301	2011	M. O. RIVENEZ		Mail F.VERON 18/05/2010 a RL
ECHASSIERES	03	707	2009	S. BLIN		
FLEURIEL	03	338	2007	E. AMOR	CSA	
GIPCY	03	299	2005	R. COURTOIS	CENAllier	Inventaires Romary COURTOIS
HERISSON	03	229	2006	B.Duret	CENAllier	
JENZAT	03	304	2011	C. LEBARZ	CENAllier	DOCOB Gorges de la Sioule, site natura 2000 et possibilite de conventi
LIGNEROLLES	03	330	2004	R. VEEN	0	0
MARCILLAT-EN-COMBRAILLE	03	468	2007	R. VEEN	0	0
MAZIRAT	03	313	2010	S. RAMILLON	ONF Creuse	
MEAULNE	03	299	2006	A. BLAISE		
MEILLERS	03	346	2011	C. LEBARZ	CENAllier	Fiche inventaire N2000
MONESTIER	03	303	2011	E.CADE	CENAllier	
MONTLUCON	03	300	2002	R. VEEN	0	RobVeen+docob gorges HC
MURAT	03	289	2006	R. COURTOIS	CENAllier	Inventaires Romary COURTOIS
NERIS-LES-BAINS	03	402	2002	R. VEEN	0	0
NOYANT-D'ALLIER	03	275	2007	B. SCHIRMER	CENAllier	
LA PETITE-MARCHE	03	482	2011	P. DUBOC	0	0
SAINT-ANGEL	03	364	2010	P. et A. GODE	CENAllier	
SAINT-BONNET-DE-ROCHEFORT	03	308	2005	E. AMOR	CSA	DOCOB gorges de la sioule
SAINT-GENEST	03	397	2009	R. VEEN	0	0
SAINT-GERMAIN-DE-SALLES	03	280	2007	R. LEGRAND	benevole	
SAINT-MARCEL-EN-MARCILLAT	03	383	2011	R. VEEN	0	0
SAINT-PALAIS	03	415	2011	A. FAURIE		
SAINT-PRIX	03	366	2006	C. LEBARZ	CENAllier	Programme mares communales
SAINTE-THERENCE	03	441	2009	R. VEEN	0	0
SAINT-VICTOR	03	251	2000	Pascal DUBOC		
SERBANNES	03	343	2010	Marc GIROUD		
TERJAT	03	414	2009	R. VEEN	0	0
TORTEZAIS	03	272	2010	A. SIBLOT	CSA	
TREIGNAT	03	438	2000	R. VEEN	0	0
VALLON-EN-SULLY	03	227	2009	S. GAGNIER	ONF	
VENAS	03	233	2010	B. SCHIRMER	CENAllier	programme mares communale, un patrimoine à préserver
VERNEIX	03	279	2002	P. DUBOC		
MAURS	15	439	2009	P-F. PREVITALI, N. LOLIVE	CATZH Creuse	Notice de gestion zones humides et mares de Buissou, 2010
ARLEMPDES	43	812	2006	H. OUBRIER		
BLASSAC	43	471	2008	anonyme		in ECOTOPEFF/THIENPONT/SMAT Haut-Allier 2008
LE BRIGNON	43	809	2009	S. POUVARET	CEPA	DOCOB gorges loire+N2000 Gorges de la loire suivi sonneur
BRIVES-CHARENSAC	43	607	2006	C. TOMATI	Nature Haute-Loire	DOCOB Foret de troncais
CHADRON	43	770	2010	C. TOMATI	Nature Haute-Loire	DOCOB gorges loire+N2000 Gorges de la loire suivi sonneur
CHAMALIERES-SUR-LOIRE	43	535	2006	C. TOMATI	Nature Haute-Loire	
CHILHAC	43	477	2008	anonyme		in ECOTOPEFF/THIENPONT/SMAT Haut-Allier 2008
COSTAROS	43	1097	2006	C. TOMATI	Nature Haute Loire	
COUBON	43	726	2011	C. TOMATI		

Nom_Commune	Dept	MAXAlti	MAXAnnee	Observateurs	Structure	Biblio
CUSSAC-SUR-LOIRE	43	674	2011	RENAULT J.	CPIE 43	
ESPALEM	43	681	2011	R. LEGRAND	CENA	DOCOB Lac Espalem
GOUDET	43	834	2011	H. OUBRIER		
LAFARRE	43	844	2006	Christophe TOMATI	Nature Haute-Loire	DOCOB gorges Loire+N2000 Gorges de la Loire suivi sonneur
LAVOUTE-SUR-LOIRE	43	589	2011	H. OUBRIER		
LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE	43	987	2006	Christophe TOMATI	Nature Haute-Loire	
MONISTROL-SUR-LOIRE	43	455	2006	Renaud DAUMAS		
RETOURNAC	43	661	2006	Christophe TOMATI	Nature Haute-Loire	
SAINT-ILPIZE	43	458	2008	anonyme	ECOTOPEFF/THIENPONT /SMAT Haut-Allier	
SAINT-MARTIN-DE-FUGERES	43	799	2007	Romain LEGRAND	CEPA	DOCOB gorges Loire+N2000 Gorges de la Loire suivi sonneur
SAINT-VINCENT	43	550	2006	C. TOMATI	Nature Haute-Loire	Etude sonneur 2005 SHANO
SALETES	43	881	2011	C. TOMATI	Nature Haute-Loire	DOCOB gorges Loire+N2000 Gorges de la Loire suivi sonneur
SOLIGNAC-SUR-LOIRE	43	771	2011	RENAULT J.	CPIE 43	
VOREY	43	730	2006	C.TOMATI	Nature Haute-Loire	
AUBUSSON-D'AUVERGNE	63	424	0	Anonyme	PNRLF	donnee PNRLF
AUGEROLLES	63	533	2006	E.I BOITIER	SHNAO	Rapport pisciculture augerolles SHNAO
BEAUMONT-LES-RANDAN	63	375	2010	L. LONGCHAMBON	CPIE63	
BLOT-L'EGLISE	63	386	2008	E. MOSNIER		
BONGHEAT	63	437	2008	Anonyme	PNRLF	donnee PNRLF
BORT-L'ETANG	63	366	2004	Anonyme	PNRLF	donnee PNRLF
CHATEAU-SUR-CHER	63	436	2007	Rob VEEN		
COUDES	63	368	2006	Emmanuel BOITIER	SHNAO	Suivi sonneur 2007 SHNAO
COURPIERE	63	382	0	Anonyme	PNRLF	donnee PNRLF
CULHAT	63	355	2010	Emmanuel BOITIER	SHNAO	Suivi sonneur 2007 SHNAO
DORAT	63	350	2006	Emmanuel BOITIER	SHNAO	Suivi sonneur 2007 SHNAO+DOCOB Confluence Dore-Allier
EGLISENEUVE-PRES-BILLOM	63	431	2008	J-P BARBARIN	SHNAO	Suivi sonneur 2009 SHNAO
ESCOUTOUX	63	513	2006	Anonyme	PNRLF	donnee PNRLF
GLAINE-MONTAIGUT	63	380	2011	C. LEMARCHAND	GMA	
MANGLIEU	63	525	2010	Anonyme	ONF	donnees cg63
MONS	63	333	2006	E. BOITIER	SHNAO	Suivi sonneur 2008 SHNAO
MONTMORIN	63	430	2006	E. BOITIER	SHNAO	Suivi sonneur 2008 SHNAO
NOALHAT	63	354	2008	J-F CARRIAS		DOCOB Zones alluviale de la confluence Dore-Allier
OLMET	63	471	0	Anonyme	PNRLF	donnee PNRLF
ORBEIL	63	392	2011	E. BOITIER	SHNAO	Suivi sonneur 2009 SHNAO
PIGNOLS	63	710	2011	Anonyme	PNRLF	donnee PNRLF
POUZOL	63	346	2011	C. LEMARCHAND	GMA	
PUY-GUILLAUME	63	307	0	Anonyme	PNRLF	donnee PNRLF
RANDAN	63	383	2011	L. LONGCHAMBON	CPIE63	
SAINT-BABEL	63	647	2007	Anonyme	ONF	donnees cg63
SAINT-DIER-D'AUVERGNE	63	446	0	Anonyme	PNRLF	donnee PNRLF
SAINT-PIREST-BRAMEFANT	63	324	2006	E. BOITIER	SHNAO	Suivi sonneur 2009 SHNAO
SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN	63	360	2011	L. LONGCHAMBON	CPIE63	
SAUVIAT	63	318	0	Anonyme	PNRLF	donnee PNRLF
SERVANT	63	576	2011	E. BOITIER	SHNAO	Suivi sonneur 2009 SHNAO
SUGERES	63	578	2006	E. BOITIER	SHNAO	Suivi sonneur 2009 SHNAO
TOURS-SUR-MEYMONT	63	614	0	Anonyme	PNRLF	donnee PNRLF
TREZIOUX	63	540	0	Anonyme	PNRLF	donnee PNRLF
VILLENEUVE-LES-CERFS	63	380	2004	R. LEGRAND	benevole	
VOLLORE-VILLE	63	532	2009	E. BOITIER, J-P BARBARIN	SHNAO	Suivi sonneur 2007

Annexe 4. Bilan des actions initialement prévues, réalisées, et prévues pour l'avenir sur certains sites où le Sonneur à ventre jaune est présent dans le département de l'Allier

Principale(s) commune(s) concerné(s)	Nom site	Statut de protection et animateurs	Menaces	Actions concernant directement ou indirectement le sonneur dans le DOCOB, Plan de gestion etc.	Actions réalisées	Autres actions	Actions à venir ou que vous aimez lancer
LE BRETHON, VITRAVY, BRAIZE, SAINT-BONNET-TRONCAIS, ISLE-ET-BARDAIS MEAULINE (hors Natura2000)	Massif forestier de Troncals commune de Meaulne (hors Natura2000)	Natura 2000 : FR8301021 - Forêt de Troncals (ONF)	/	L1 : Limitation des accès motorisés aux étangs S3 : Suivi de la qualité des eaux des étangs E2 : Gestion des étangs	? ? ?	Etablir le nivellement et le débardage des ornières	/
COUTANSAUZE, ECHASSIERES, BELLENAVE	Massif forestier des coillettes	Natura2000 : FR8301025 - Forêt des coillettes (ONF)	/	E1 : Creusement de mares S1 : Suivi de la qualité de l'eau S2 : Suivi des populations de Batraciens	? ? ?	Etablir le nivellement et le débardage des ornières Suivi population et création de mares de 1994 à 1997 Prospections et suivis sommeurs parcellaires en régénération	/
MEILLERS, BESSON, GIPCY (pas de protection sur GIPCY (Forêt domaniale de Gros Bois)	Forêt des prieuré Gros bois, forêt de Messarigat, Forêt de Molliardier	Natura2000 : FR 8330202 - Massif des prieurés (ONF)	/	R3 Interdiction d'élevage M2 : Entretien et restaurer les mares et plans d'eau des bocages A1 : Compléter les inventaires naturalistes en forêts A2 : Compléter les inventaires naturalistes en milieux ouverts	? ? ? ?	Etablir le nivellement et le débardage des ornières Signature Charte Natura2000 sur 3 parcelles cadastrales en 2011	/
SAINT-BONNET-DE-TRONCAIS, BLOMARD, BELLENAVES, ECHASSIERES, BRESSOLLES, MELLERS	Forêts domaniales de Troncals classée Natura 2000, Civalis, Soungis, Dreuille, Châteauneuf classée Natura 2000, Vachereuse, Prieuré Gros-bois, Bagrale C, Messarigat Molliardier (Natura 2000), de l'Assise classée Natura 2000 et de l'Adbaye de Marzenat	Natura 2000 : FR8301021 Forêt de Troncals ; FR8301025 Forêt des coillettes ; FR 830202 Massif forestier des prieurés, molliardier, bagrale et messarigat (CEN Allier et ONF)	/	Inventaires, créations de biotopes de substitution et suivis des populations de Sonneur, avec capture/marquage/recapture	Oui, de 1994 à 1997, prospections et suivis sommeurs sur 900ha de parcelles en régénération appartenant à 15 forêts	Oui, de 1994 à 1997, creusement et suivi de 71 mares de substitution sur 9 massifs forestiers	/
JENZAT	Maraie "de Vaouvremer"	Natura2000 : FR8312003 - Gorges de la Sioule (CEN Allier et ONF)	Volonté locale de reboucher les ornières du chemin	DOCOB "Gorges de la Sioule" avec actions Gest13 "Adopter une sylviculture respectueuse des habitats forestiers" et Gest19 "Etude pour la restauration de restauraion de la source salée sur le site concernant indirectement"	Oui, Notice de gestion rédigée par le CEN Allier pour le compte de l'ONF en amont de la mise en place d'un accord foncier pour intervention de restauraion de la source salée sur le site	Signature d'une MME "Mesure PSI Gestion pastorale des prés salés d'intérêt communautaire et milieux associés" avec un éleveur bovin en mai 2009, avec note de gestion pastorale "hebe 09" organisant la mise en défend temporaire de la zone humide salée -Concentration des activités motorisées : un arrêté municipal est en place mais peu efficace -Concentration avec le propriétaire et l'éleveur pour la préservation des ornières qui les gèhent sur le chemin d'accès	-Sensibilisation des clubs de motocross et 4x4 de la commune et communes alentours avec charte de bonne conduite. -Suivis de population envisagés -Possibilité de communication en interne pour sensibiliser les agents par troncals
CHIRAT L'ÉGLISE	Carnière du Belon	Pas de statut de protection (CEN Allier)	Éventuel changement d'affectation de l'ancienne carrière depuis son rachat pour valorisation écologique et environnementale par la société BOBLO en février 2010	Rédaction d'un Plan de gestion en 2011 / Signature d'une ancienne convention de gestion avec l'ex-propriétaire dénoncée par le nouveau et rencontré le 02 novembre 2010 pour envisager un nouveau partenariat à ce jour compliqué	Oui, débroussaillage mécanique et creusement d'ornières en 2001	Chantier débroussaillage équipes CEN 03 et 03 pour débroussaillage manuel sélectif et recrussement d'une ornière le 04-09-2008	Convenir d'un nouveau partenariat pour encadrer les travaux d'entretien du site par le nouveau propriétaire et assurer la pérennité de ses zones humides et habitats naturels
ECHASSIERES	Mare communale "de Santes"	Pas de statut de protection (Site Natura2000 "Gle de Hérisson" à proximité) (CEN Allier)	/	Convention de gestion datée du 09 mars 2007 et rédaction d'une notice de gestion 2007 dans le cadre du programme "Mares communales de l'Allier, un patrimoine à préserver"	Oui, travaux de curage mécanique et de débroussaillage en date du 29 octobre 2007	Animation pédagogique Fréquence Grenouille "mares et amphibiens" le 27-03-2008	/
TORTEAIS	Mare communale "du Bourmet"	Pas de statut de protection (CEN Allier)	/	Convention de gestion datée du 11 mars 2009 et rédaction d'une notice de gestion 2009 dans le cadre du programme "Mares communales de l'Allier, un patrimoine à préserver"	Oui, travaux de curage mécanique et de débroussaillage en date du 1er septembre 2009	Animation pédagogique Fréquence Grenouille "mares et amphibiens" le 19-05-2010	/
VENAS	Mare communale "de Vralet"	Pas de statut de protection (Site Natura2000 "Gle de Hérisson" à proximité) (CEN Allier)	/	Convention de gestion datée du 06 mars 2009 et rédaction d'une notice de gestion 2009 dans le cadre du programme "Mares communales de l'Allier, un patrimoine à préserver"	Oui, travaux de curage mécanique et de débroussaillage en date du 1er septembre 2009	Animation pédagogique Fréquence Grenouille "mares et amphibiens" le 18-05-2010	/
HÉRISON	Mare "de Chateisus"	FR 8330201 Gites de Hérisson (CEN Allier)	/	DOCOB "Gites de Hérisson" sans actions particulièrement identifiées	/	/	/
BUSSET	Chemin rocaille "du Mirail"	FR 8330205 - Mines de fluorines à Busset (CEN Allier)	/	DOCOB "Mines de Fluorine de Busset" sans actions particulièrement identifiées	/	/	/
LIGNEROLLES	Gorges du Cher	Natura2000 : FR 8301012 - Gorges du Haut-Cher (CEN Allier)	Réflexion du chemin par la Communauté d'Agglomération de Montluçon en 2005	DOCOB "Gorges du Haut-Cher" sans actions particulièrement identifiées	/	/	Inventaires amphibiens 2012 sur les Côtes de Nédrès
SAINT-GERMAIN-DE-SAILLES	Basse Sioule	Natura2000 : FR 8301017 - Basse Sioule (CEN Allier)	/	DOCOB "Basse Sioule" sans actions particulièrement identifiées	/	/	Inventaires spécifiques prévus en 2012
NASSIGNY	ENS de la Vauvre	ENS de la Vauvre (LPD Auvergne)	Espèce disparue depuis 1998	/	/	/	Réouverture d'un suitment fin 2012

Annexe 5. Bilan des actions initialement prévues, réalisées, et prévues pour l'avenir sur certains sites où le Sonneur à ventre jaune est présent dans le département du Cantal

Principale(s) Commune(s) concerné(e)s	Nom site	Statut de protection et animateur	Actions concernant directement ou indirectement le sonneur dans le DOCOB, Plan de gestion etc.	Actions réalisées	Actions à venir ou que vous aimeriez lancer
MAURS (15)	Exploitation agricole du lieu dit : le Bouissou	Pas de statut de protection, convention sur le site gérée par le Syndicat Mixte du Bassin Rance et Célé Le CPIE de Haute Auvergne participe	le propriétaire/gestionnaire s'est engagé avec la CATZH à travers une convention, notice de gestion + inventaires quantitatifs CMR	Oui (détails : PREVITALI, P-F, 2010)	Suivi prévu en 2012 par la CATZH Célé Améliorer les connaissances et développer les actions de préservation (plans de gestion, mesures conservatoires, suivi des sites connus, veille sur les travaux... porté à connaissance (propriété, services de l'Etat, Police de l'Eau...))... Disposition spécifique sur les espèces aquatiques patrimoniales dont le sonneur et prévoit pour les 10 ans à venir et sur son territoire : amélioration des connaissances (prospections...), porté à connaissance, veille, signature de conventions, mise en place de mesures conservatoires, actions de gestion, de restauration, de suivi des travaux et populations (y compris recherche de financements...) Le SAGE Célé demande à l'autorité administrative un renforcement des politiques d'opposition à déclaration (par ailleurs pour tout projet soumis déclaration / autorisation au titre de la loi sur l'eau, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Célé doit émettre un avis ce qui permet une veille active en amont des projets susceptibles d'impacter les populations) et d'accroître l'info et la communication.
28 commune du Sud Ouest du Cantal		SAGE Célé	Récolte de données Sonneur dans le cadre de l'opération de sciences participatives "Un dragon dans mon jardin", et synthèse annuelle de ces données dans l'inventaire permanent des amphibiens du Cantal.	Oui, action en cours, démarrée à l'automne 2011. Voir bilan ODA 2011.	
Toutes	Département 15	CPIE de Haute Auvergne	Sensibilisation du public à la protection des amphibiens et de leurs habitats, à travers des actions de communication de l'Observatoire des Amphibiens (expo, stands, animations grand public...)	Oui, action en cours, démarrée à l'automne 2011. Voir bilan ODA 2011.	Recherche d'autres sites à Sonneur dans le même secteur en partenariat avec le SMBCRC

Annexe 6. Bilan des actions initialement prévues, réalisées, et prévues pour l'avenir sur certains sites où le Sonneur à ventre jaune est présent dans le département de la Haute-Loire

Principale(s) Commune(s) concernée(s)	Nom site	Statut de protection et animateurs	Menaces	Actions concernant directement ou indirectement le sommeur dans le DOCOB, Plan de gestion etc. (création d'aires protégées, inventaires, création de mares, sensibilisation etc.)	Actions réalisées, Oui/Non ; Si oui détails, bilan	Autres actions engagées favorables aux amphibiens (description précise)	Actions réalisées, Oui/Non ; Si oui détails, bilan	Actions à venir ou que vous aimeriez lancer
ARLEMPDES, VIELPRAT, SALETTES, GOUDET, LAFARRE, LE BRIGNON, ST MARTIN DE FUGIERES, CHABRON, SOULIGNAC SUP LOIRE (43)	Gorges de la Loire	FR830081 - Gorges de la Loire et affluents (CG43)	Tourisme, activités motorisées	COM2: outil de sensibilisation et communication (Sensibilisation des professionnels, sites sensibles) Amélioration/actualisation des connaissances sur les populations présentes, par des opérations de suivi (qualitatif, quantitatif, état de conservation, évaluation de l'efficacité d'actions de conservation déjà mises en œuvre...)	/	/	??	DOCOB en cours de réactualisation contacter : Brice Laborde
ST LUPIZE - BLASSAC - CHLHAC (43)	Bord de la rivière Allier	FR830074 - Val d'Allier Vieille - Brioude / Langeac (SMAT Haut Allier)	/	/	Non	inventaire sommeur dans le cadre de la réalisation du DOCOB par Ecotope Faune Flore Charte Natura 2000	signature sur 3 parcelles cadastrales en 2011	actions de suivi de l'espace, mesures contractuelles en sa faveur ainsi que des actions de communication et sensibilisation
ESPALEM, LORANGES (43)	Grand lac et lac Citrou	FR8301082 "Lacs d'Espalem et de Lorfanges" SMAT du Haut-Allier et CPIE du Velay	/	o GES-AGRO 1 : Mettre en œuvre une gestion et 1 conservation des habitats agropastoraux o GES-AGRO 2 : Mettre en œuvre une gestion et 1 conservation des habitats humides o SUIVI 8 : Suivi et évaluation o MAET 1 et 2 (voir tableau et couche carto) o Contrats Natura 2000, et plus particulièrement : o A32303P : Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique o A32309P : Création ou rétablissement de mares o A32312 P et R : Curages locaux et entretien des canaux et fossés dans les zones humides	Mise en œuvre de mesures agro-environnementales territorialisées. Publication d'une lettre d'informations sur le site, les espèces (dont le sommeur) et les habitats naturels.	/	/	Etude en cours sur la gestion du niveau d'eau des lacs d'Espalem (la pénide) (enjeu maintien des amphibiens tout en limitant l'extension de la surface des lacs sur les prairies de fauche qui sont en contact). Projet de contrat Natura 2000 selon les résultats de l'étude, Projet de contrat Natura 2000 pour l'entretien des haies situées autour des lacs d'Espalem (la pénide), abritant le sommeur et le triton crié. Suivi du Sommeur à ventre jaune sur les lacs d'Espalem (la pénide) dès 2012 dans le cadre de l'Observatoire des amphibiens, mené par le CPIE du Velay.
	MARSAIS D'ESPALEM			Inventaire qualitatif des populations d'amphibiens du site, par protocole MARE du MNHN, dans le cadre de l'Observatoire des Amphibiens (CPIE Velay)	Oui, en cours, première phase de terrain printemps 2012, puis un an sur deux. Voir bilan ODA 2011.	Sensibilisation aux amphibiens du site, à travers une sortie de terrain grand public, dans le cadre de l'opération Fréquence Grenouille 2012	Non, Printemps 2012	/
Toutes	Département 43		/	Récolte de données Sommeur dans le cadre de l'opération de sciences participatives "Un dragon dans mon jardin", et synthèse annuelle de ces données dans l'inventaire permanent des amphibiens de Haute-Loire.	Oui, action en cours, démarrée à l'automne 2011. Voir bilan ODA 2011.	/	/	Volet de sensibilisation spécifique au Sommeur, avec pour territoire-cible les communes où l'espèce est présente (action en parallèle d'un appel à science participative, permettrait aussi de récolter des données auprès des populations locales et d'informer les propriétaires de sites concernés) Recherche d'autres sites à Sommeur dans le même secteur en partenariat avec le SMMBC

Annexe 7. Bilan des actions initialement prévues, réalisées, et prévues pour l'avenir sur certains sites où le Sonneur à ventre jaune est présent dans le département du Puy-de-Dôme

Principale(s) Commune(s) concernée(s)	Nom site	Statut de protection et animateur	Menaces	Actions concernant directement ou indirectement le sonneur dans le DOCOB, Plan de gestion etc.	Actions réalisées	Actions réalisées Oui/Non ; Si oui détails, bilan	Actions à venir ou que vous aimeriez lancer
SERVANT, CHOUVIGNY (63)	Moulin de Lavaux	FR8301034 Site Natura2000 Gorges de la Sioule (ONF)	Proximité de la route			Creusement d'un point d'eau ONF/Hyla63 (conseillés techniques) lors de l'éboulement du tertre en bord de route financé par le CG63	
SALLÈDES ; ST BABEL, PIGNOLS, YRONDE ET BURON, VIC-LE-COMTE (63)	Bois de la comté	- Natura 2000 : FR 8301049 Comté d'Auvergne et Puy Saint Romain - ENS de la forêt de la comté (ONF)	- Activités motorisées - gestion sylvicole	- Inventaires sur les amphibiens en général (2004-2007-2008-2009-2010) - Mares créées chaque année et description typologique de chaque mare, avec actions à mettre en place	oui	Globalement sur l'ensemble du massif, des ornères sont créés et entretenues chaque année lors d'empierrement de dessertes Favorisation amphibiens systématique	Plan ENS arrivant à son terme, de nouveaux inventaires sont envisagés
ORBEIL, COUDES (63)	Bord de la rivière Allier	FR8301038-Val d'allier jumeau pont du château-Alagnon (CENAUvergne)	Activité de loisirs	Le sonneur n'étant pas répertorié, aucune action ne concerne le Sonneur			Inventaires pour connaître l'état des populations et l'état de conservation, prévus sur les sites connus an 2012
JOZE, NOHALAT (63)	Bord de la rivière Allier	FR8301032-Zones alluviales confluence dore allier (CENAUvergne)	Activité de loisirs	SUI2 : Suivi des espèces d'intérêt communautaire			Inventaires pour connaître l'état des populations et l'état de conservation, prévus sur les sites connus an 2013

Annexe 8. Liste des ZNIEFF de type 1 où le Sonneur à ventre jaune est présent

ID_SPN	ID_DIREN	Dept	NOM	Nombre de stations avec SV.
83000169	10001	03	MASSIF FORESTIER DE TRONCAIS	3
830005409	20002	03	FORET DE GROS BOIS	1
830005410	20003	03	FORET DE MESSARGES	1
830005412	20005	03	FORET DE MOLADIER	1
830005416	30002	03	FORET DE GIVERZAT	1
830005417	30003	03	FORET DE COLETTES ET SATELLITES	2
830005434	80002	03	CONFLUENT ALLIER-SIOULE ET AVAL	1
830005437	70001	03	GORGES DE CHOUVIGNY	2
830005497	5003	03	FORET DE LA SUAVE	1
830005500	5006	03	GORGES DE THIZON	1
830005502	5009	03	VALLEE DU HAUT CHER, SECTEUR AUVERGNE	3
830005673	6003	03	FORET DE RANDAN	5
830009012	30006	03	BORDS DE LA BOUBLE	1
83P000370	00005083C	03	LE CHER A CHAMBONCHARD	1
83P000400	00005029C	03	FORET DE MONTPENSIER ET BOIS SAINT-GEAT	1
83P000411	00005107C	03	BASSE SIOULE	1
83P000469	00005108C	03	MINE DE FLUORINE DE BUSSET	1
83P000515	00005110C	03	COTEAUX DE NERIS-LES-BAINS, DE NERDRES ET DU CHATELARD	2
83P000518	00005113C	03	BORDS DE L'AUMANCE D'HERISSON A MEAULNE	3
830008018	280001	43	GORGES DE LA LOIRE A GOUDET	12
830008019	280002	43	GORGE DE PEYREDEYRE	1
830016074	290002	43	LANDES DE SAINT ILPIZE	1
83P000006	00280011C	43	LA GAZEILLE	1
83P000236	00280005C	43	VALLEE DE LA LOIRE AU NIVEAU DU PLATEAU DE SOUCHON	1
83P000238	00280004C	43	GORGES DE LA LOIRE DE CHADRON A CUSSAC-SUR-LOIRE ET BASSE VALLEE DE LA GAGNE	4
83P000247	00008130C	43	LE GRAND LAC ET LE LAC CITROU	1
83P000266	00008071C	43	VALLEE DE LA BEAUME	1
83P000440	00290004C	43	CHILHAC ET LE POUGET	1
83P000509	00280020C	43	GORGES DE LA LOIRE A VOREY	1
83P000544	00280008C	43	GAGE ET LA LOIRE EN AVAL DES BARRAGES, SECTEUR AUVERGNE	1
830000173	210006	63	VAL ALLIER DE LONGUES A COUDES	1
830005431	70002	63	GORGES DE CHATEAUNEUF-MENAT	1
830005545	6032	63	BOIS DE LA COMTE	5
830007991	130001	63	VALLEE ALLUVIALE DE LA DORE (PONT DE DORE-PUY-GUILLAUME)	2
830016060	6076	63	PRAIRIE HUMIDE LANCE ET ENVIRONS	1
83P000049	00180051C	63	MEANDRE DE LA RIBEYRE	1
83P000095	00006191C	63	ETANGS DE LA MOLIERE	1
83P000105	00006093C	63	ENVIRONS DE CHATEAU-SUR-CHER	1
83P000113	00006203C	63	LE COUZON	1
83P000396	00006199C	63	BOIS DE L'AUMONE	1
			Total	72
			Pourcentage par rapport au nombre total de stations en Auvergne (153)	47%

Annexe 9. Liste des ZNIEFF de type 2 où le Sonneur à ventre jaune est présent

ID_SPN	ID_DIREN	Dept	NOM	Nombre de stations avec SVJ
83000746C	350000	03	VALLEE DU CHER	22
830007447	30000	03	FORET DES COLLETTES ET SATELLITES	5
830007446	20000	03	FORETS DE PLAINE	3
830007445	10000	03	FORET DE TRONCAIS	3
830007463	210000	03/43/63	LIT MAJEUR DE L'ALLIER MOYEN	2
830007470	280000	43	HAUTE VALLEE DE LA LOIRE	25
830007469	270000	43	HAUTE VALLEE DE L'ALLIER	3
830007466	240000	43	DEVES	1
83000741C	300000	43	BASSIN DU PUY - EMBLAVEZ	1
83000747C	360000	63	VARENNES ET BAS LIVRADOIS	16
830007455	130000	63	VALLEE DE LA DORE	3
830007449	70000	63	GORGES DE LA SIOULE	3
830007454	120000	63	HAUT FOREZ	2
830007460	180000	63	COTEAUX DE LIMAGNE OCCIDENTALE	1
83000743C	320000	63/15	PAYS COUPES	1
			Total	56
			Pourcentage par rapport au nombre total de stations en Auvergne (153)	59%

Annexe 10. Liste des ENS où le Sonneur à ventre jaune est présent

Dépt	NOM	PROPRIETAIRE	COLL_PORT_	TypeENS	Nombre de stations avec SVJ
03	Les gorges de la Bouble	/	Conseil General de l'Allier	/	1
63	ENS de la foret de la Comte	Prives - Droit de préemption CG63	Conseil général du Puy-de-Dôme	ENS d'initiative départementale	3

Total	3
-------	---

Pourcentage par rapport au nombre total de stations en Auvergne (153)	2%
---	-----------

Annexe 11. Liste des sites Natura 2000 où le Sonneur à ventre jaune est présent

IDEUR	NOM	DEPT	Structure animatrice	Nombre de stations
FR8301012	Gorges du haut Cher	03	CEN Allier	3
FR8302021	Gites de Hérisson	03	CEN Allier	3
FR8302022	Massif forestier des Prieurés : Moladier, Bagnolet et Messarges	03	ONF Agence Berry Bourbonnais	2
FR8301021	Forêt de Tronçais	03	ONF Agence Berry Bourbonnais	2
FR8301025	Forêt des Colettes	03	ONF Agence Berry Bourbonnais	1
FR8301034	Gorges de la Sioule	63/03	ONF DT Centre Ouest Auvergne Limous	3
FR8301032	Zones alluviales de la confluence Dore- Allier	63/03	CEN Auvergne	2
FR8301049	Comté d'Auvergne et Puy Saint-Romain	63	ONF DT Centre Ouest Auvergne Limous	2
FR8301038	Val d'Allier Pont-du-Château / Jumeaux-Alagnon	63	CEN Auvergne	1
FR8301033	Plaine des Varennes	63	PNR Livradois-Forez	1
FR8301081	Gorges de la Loire	43	Conseil Général 43	16
FR8301074	Val d'Allier / Vieille-Brioude / Langeac	43	SMAT du Haut Allier	3
FR8301082	Lacs d'Espalem et de Lorlanges	43	SMAT du Haut Allier	1
Total				40
Pourcentage par rapport au nombre total de stations en Auvergne (153)				26%

Annexe 12. Volet espèces patrimoniales du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « nouvelle génération » Célé. Source Syndicat Mixte du Bassin de la Rance et du Célé

E. PRÉSERVER OU RESTAURER LE FONCTIONNEMENT ÉCOLOGIQUE DES COURS D'EAU POUR PROTÉGER LES ESPÈCES PATRIMONIALES ET MAINTENIR DE BONNES CONDITIONS DE VIE AQUATIQUE ET PISCICOLE

DISPOSITION E2. PRÉSERVER LES ESPÈCES AQUATIQUES PATRIMONIALES DU BASSIN DU CÉLÉ

Diagnostic

Les connaissances sur la présence et l'état des populations d'espèces aquatiques patrimoniales étaient relativement limitées sur le bassin du Célé avant l'avènement du Contrat de rivière et des recherches menées en basse vallée du Célé par le Parc Naturel Régional des causses du Quercy.

Pour remédier à ces lacunes, une étude sur 3 espèces aquatiques patrimoniales (Ecrevisse à pattes blanches, Moule perlière et Chabot) a été menée sur le bassin du Célé entre 2005 et 2006. Cette étude a mis en exergue une situation préoccupante pour l'Ecrevisse à pattes blanches et le Chabot, et alarmante pour la Moule perlière. Elle a débouché en 2008 sur un «Programme test de gestion de zones humides et d'habitats d'espèces aquatiques patrimoniales» porté conjointement par le Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé et le CPIE de Haute Auvergne. Au cours de ce programme, les données existantes ont été affinées et les résultats des précédentes recherches confirmés : déclin des populations d'Ecrevisses à pattes blanches, menaces fortes pesant sur les populations de Moules perlières et équilibre précaire des populations de Chabot. Ce programme a aussi révélé la présence d'autres espèces patrimoniales dont la conservation présente un fort enjeu à l'échelle régionale, nationale ou internationale (Sonneur à ventre jaune, Agrion de mercure...) ainsi que la présence supposée d'espèces protégées : Rainette, Pélodyte ponctué...

Enfin, d'autres espèces d'intérêt patrimonial (Loutre, Toxostome, plusieurs espèces de Libellules...) ont fait l'objet d'inventaires dans le cadre du Document d'Objectif du site Natura 2000 de la basse Vallée du Célé et de suivis par les Fédérations de pêche du Cantal et du Lot, ou par l'Office National pour la Chasse et la Faune Sauvage (ONCFS).

Contexte réglementaire

Certaines zones géographiques localisées du bassin du Célé font l'objet de mesures de classement. A l'exception du site Natura 2000 de la basse vallée du Célé, ces mesures sont toutefois rarement liées aux richesses des milieux aquatiques : ex. Site Natura 2000 des coteaux thermophiles de la région de Mours ; 3 Arrêtés Préfectoraux de protection de Biotope pour la protection de rapaces, ...

Dispositions du SDAGE Adour-Garonne directement concernées*										Actions du Programme De Mesures concernées*			Objectifs du SAGE		Autres préconisations du SAGE complétant la présente disposition								
C29	C30	C31	C40	C41	C42	C43	C51	C52	C53	C54	Fon-2-02	Fon-2-07	-	10	11	-	-	E3.P1	E4.P1	-	-	-	

Préconisation - P1. Améliorer la connaissance et développer des actions de préservation des populations d'espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques

a. Un programme d'amélioration des connaissances sur la répartition et l'état général des populations d'espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques est mis en œuvre, en étroite collaboration avec l'Etat, les collectivités territoriales, les organismes et associations oeuvrant dans ce domaine.

Les espèces concernées sont celles citées dans la disposition C 51 du SDAGE et présentes sur le bassin du Célé (Moule perlière, Ecrevisse à pattes blanches, Loutre d'Europe, Toxostome, Cordulie à corps fin, Gomphe à cercoïdes fourchus, Agrion de Mercure) auxquelles s'ajoutent le Chabot, la Cordulie splendide, le Sonneur à ventre jaune, la Lamproie de planer, les Rainettes verte et méridionale, le Pélodyte ponctué et toute autre espèce potentiellement présente sur le bassin du Célé et visée par les plans de restauration nationaux en cours ou à venir.

Ce programme s'appuie sur les résultats des suivis et études existants ou en cours, menés par le Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé et les organismes partenaires intervenant sur le bassin (ONEMA, PNR des Causses du Quercy, organismes de recherche, associations naturalistes, Fédérations de pêche, CPIE de Haute Auvergne, organismes en charge des sites linéaires Natura 2000 du Cantal...). Il comprend également des investigations nouvelles, nécessaires à l'amélioration des connaissances : prospections, analyse de l'état des populations, de leurs habitats et évaluation des menaces...

b. A partir des résultats de ces recherches, des actions de préservation et de suivi sont initiées :

- élaboration et mise en œuvre de plans de gestion ;
- application de mesures conservatoires et surveillance régulière des populations recensées ;
- port à connaissances de l'existence de ces populations aux gestionnaires (riverains, collectivités locales, AAPPMA) et services concernés (Services Police de l'Eau, ONEMA...);
- veille des travaux susceptibles d'impacter les populations d'espèces patrimoniales, formulation de préconisations pour adapter les pratiques d'entretien ou d'aménagement des cours d'eau et des parcelles situées à proximité de ces populations.

* Détail en annexe

c. Considérant d'une part, la grande vulnérabilité des populations de Moule perlière et d'Ecrevisses à pattes blanches, et d'autre part, l'état alarmant de ces populations sur le bassin du Célé, les actions susmentionnées sont développées pour ces deux espèces, dans les 2 ans suivant l'approbation du SAGE.

d. Pour mieux protéger les espèces citées dans la disposition C51 du SDAGE présentes sur le bassin du Célé, ainsi que les autres espèces patrimoniales citées dans la disposition E2.P1.a, la CLE sollicite l'autorité administrative pour que soit étudiée la possibilité :

- de renforcer les politiques d'opposition à déclaration ;
- d'accroître l'information et la communication autour de ces procédures et de leur contenu.

La structure porteuse du SAGE porte à connaissance de l'autorité administrative, l'ensemble des connaissances acquises sur ces espèces et habitats pour rendre cette politique d'opposition à déclaration pleinement opérationnelle.

Zone d'application	Maitres d'ouvrages pressentis	Financeurs potentiels	Montant € HT		Indicateurs de suivi
			Total	Dont SAGE	
a. Bassin	Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, ONEMA, associations (AAPPMA et FDAAPPMA, Lot-Nature, CPIE de Haute Auvergne), ONCFS, Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé	Agence de l'Eau, Conseils Généraux et Régionaux, Etat, Europe	168 000	168 000	162, 163, 164
b. Bassin			Non chiffrable	Non chiffrable	
c. Bassin	Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé, AAPPMA et FDAAPPMA	Agence de l'Eau, Conseils Généraux et Régionaux, Etat, Europe	Non chiffrable	Non chiffrable	
d. Bassin	Services de l'Etat, Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé	-	-	-	

Calendrier a et b.	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5	n+6	n+7	n+8	n+9
Calendrier c et d.	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5	n+6	n+7	n+8	n+9

Préconisation - P2. Lutter contre la dispersion des espèces envahissantes

a. Il est demandé à l'autorité administrative de veiller à limiter la dispersion des espèces envahissantes en interdisant, conformément aux dispositions de l'article L 411-3 du Code de l'environnement, pour les projets de travaux en berges et dans le lit mineur soumis à déclaration ou autorisation, le réemploi de matériaux potentiellement contaminés par ces espèces.

b. Par ailleurs, pour éviter la propagation d'espèces animales ou végétales envahissantes et portant atteinte à la biodiversité des milieux aquatiques et alluviaux :

- un état des lieux précis de la répartition de ces espèces sur le bassin est réalisé (localisation, espaces colonisés, ...)
- l'état et l'évolution des populations sont régulièrement suivis ;
- des actions visant à limiter la propagation des espèces envahissantes sont mises en œuvre et évaluées périodiquement en termes de coût-efficacité ;
- une information sur les risques et atteintes portés par ces espèces est développée ;
- les techniques de gestion ou d'éradication appropriées sont promues auprès des propriétaires et gestionnaires des zones infestées ou des zones potentielles de colonisation.

Zone d'application	Maitres d'ouvrages pressentis	Financeurs potentiels	Montant € HT		Indicateurs de suivi
			Total	Dont SAGE	
a. Bassin	Services de l'Etat	-	-	-	-
b. Bassin	Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé et associations (riverains, AAPPMA...)	Agence de l'Eau, Conseils Généraux et Régionaux, Etat, Europe	48 000	48 000	165

Calendrier a.	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5	n+6	n+7	n+8	n+9
Calendrier b.	n	n+1	n+2	n+3	n+4	n+5	n+6	n+7	n+8	n+9



Supports cartographiques : -

**Annexe 13. Compte-rendu du Comité de pilotage de la Déclinaison régionale
Auvergne du Plan National d'Actions Sonneur à ventre jaune du 6 juillet 2012**

**COMITE DE VALIDATION DE LA DECLINAISON REGIONALE DU PLAN NATIONAL D' ACTIONS
POUR LE SONNEUR A VENTRE JAUNE EN AUVERGNE
6 JUILLET 2012 – DREAL AUVERGNE**

Présents :

Florian Veron, CEN Allier
Sylvie Martinant, CEN Auvergne
Samuel Esnouf, CEN Auvergne
Julien Tommasino, CEN Auvergne
François Auriche, CG 03
Emmanuelle Texier, CG 63
Nicolas Lolive, CPIE Haute Auvergne
Solenne Muller, CPIE du Velay
Sylvain Marsy, DREAL Auvergne
Samuel Gagnier, ONF
Jean-Pierre Fresquet, ONCFS
Nadine Nogaret, PNRLF
Tristan Noyere, SMAT Haut-Allier,

Excusés :

Benoît Wibaux, Agence de l'eau Adour-Garonne
Stephanie Paulet, CG 15
Véronique Morel, CG 43
Florence Semiond, CR Auvergne
Cecile Fourmarier-Molas, SMAD Combrailles
Pierre François Prévitali, SMBRC

Relevé de décisions

I- Présentation de l'outil Plan National d'Actions (PNA) et plus précisément du PNA Sonneur à ventre jaune (Sylvain MARSY – DREAL Auvergne)

Le PNA a été validé en 2011. Pas d'animateur désigné à ce jour. La rédaction de la déclinaison régionale de ce plan a été confiée au CEN Auvergne.

II- Présentation de la déclinaison régionale Auvergne (Julien Tommasino & Samuel Esnouf - CEN Auvergne) – synthèse des principaux points de discussion et compléments apportés

1. Calendrier

Il est acté lors de la réunion une remontée des différentes corrections et remarques sur le document présenté par les membres du COPIL avant le 27 juillet. Ces dernières seront intégrées par le CEN Auvergne et le document corrigé sera soumis à consultation du prochain CSRPN prévu en septembre 2012. Par la suite, le document validé sera transmis à l'ensemble des membres du COPIL, avant la fin d'année 2012.

2. Etat des lieux du Sonneur en Auvergne (Habitats, nombre de commune, cartes, etc.) voir déclinaison

1.3.1. Les statuts de « protection »

- Les ENS n'ayant pas un statut réglementaire (l'outil maîtrise foncière n'est pas obligatoirement mis en œuvre sur les différents ENS), le titre de la partie sera changé en « *Les statuts de préservation* »
- APPB des étangs de la Molière :

Précision sur le projet d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope des étangs de la Molière qui a été approuvé en Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages du Puy-de-Dôme le 02 juillet 2012. L'arrêté préfectoral devrait être publié officiellement dans les prochaines semaines.

1.3.2. Les actions de suivi, quelques exemples

- Préciser que le suivi réalisé par la SHNAO a été commandé par le PNRLF, dans le cadre de la mise en œuvre du site Natura 2000 Plaine des Varennes
- En amont du COPIL, un mail de Pierre François Prévitali du Syndicat Mixte du Bassin de la Rance et du Célé, a été envoyé au CEN Auvergne. A sa demande, une partie sur les SAGE nouvelle génération sera ajoutée au document au niveau des outils de préservation (en 1.3.5.), sur la base de l'exemple du SAGE Célé. Une fiche en faveur des espèces patrimoniales du SAGE Célé est ajoutée en annexe de la déclinaison régionale du PNA.

3. Fiches action

Remarques générales

L'animateur national chargé de la mise en œuvre du PNA n'a pas encore été désigné au moment du présent COPIL. Certaines actions de la déclinaison régionale sont liées à la réalisation d'actions à l'échelle nationale (création et diffusion de support de communication, élaboration de protocoles...) ou à la coordination des différentes déclinaisons régionales. Le retard pris dans la désignation du référent national pourrait retarder la mise en œuvre du PNA en région.

Une bonne articulation devra être recherchée entre les actions mises en œuvre dans le cadre de la déclinaison régionale et celles mises en œuvre dans le cadre de l'animation de l'Observatoire des Amphibiens d'Auvergne par le CPIE Haute-Auvergne, pour éviter tout doublon, notamment en ce qui concerne les actions de sensibilisation/information/formation que les CPIE mènent déjà en partie auprès du grand public ou de bénévoles plus impliqués. Certaines actions des CPIE impliquées dans ce projet pourraient par exemple être plus centrées sur le Sonneur, dans certaines sessions ou pour une année particulière, pour correspondre ainsi aux actions envisagées dans la déclinaison régionale. Une réunion d'échange sera organisée à cet effet entre les CPIE et l'animateur régional, lorsque celui-ci aura été désigné (fin 2012 ou début 2013). Les membres du COPIL seront informés des principaux éléments retenus lors de cette réunion d'échange.

Nadine Nogaret s'interroge sur le fait que le PNRLF apparaît relativement peu dans les partenaires scientifiques et techniques des fiches actions alors qu'il accueille 23% des stations auvergnates. Cet oubli sera corrigé et le PNRLF pourra être sollicité pour contribuer à certaines des actions prévues, notamment au travers de son futur plan biodiversité.

Fiche E1

1-

Pour ne pas multiplier les outils bases de données spécifiques, une réflexion sera menée entre l'animateur régional et les CPIE pour disposer des données Sonneur et les échanger. Les CPIE assurent l'administration de la partie Amphibiens de l'outil Faune Auvergne dans le cadre de l'Observatoire des Amphibiens d'Auvergne. Les CPIE ont initié des démarches d'échanges de données avec différents partenaires (ONEMA, ONCFS, ONF...). Une convention d'échange pourra donc être établie entre les CPIE et le futur animateur régional pour l'échange des données concernant le Sonneur.

2-

Ne pas citer les partenaires, pour éviter d'en oublier

3 et 4-

Ces deux sous actions sont soutenues par le programme de sciences participatives de l'Observatoire des Amphibiens (CPIE). De plus, il est envisageable de mobiliser des partenaires professionnels sur certains secteurs particuliers.

Suivi et indicateurs-

Ajouter la pression de prospection à travers une cartographie des zones prospectées par années.

- Contacter Indre Nature et le PNR de Lorraine qui ont déjà initié ce challenge des mailles à noircir sur leurs territoires. Intéressant pour avoir des retours sur la démarche et les résultats obtenus.

Fiche C1

Jean Pierre Fresquet de L'ONCFS explique qu'une carte plus précise des stations permettrait au service de police de la Nature d'être plus réactif en cas de projet d'aménagement ou d'infraction constatée.

- Une carte communale sera diffusée aux services concernés, puis si besoin des éléments plus détaillés en cas de problème sur une commune à Sonneur.

Le titre de la partie 2 sera changé en « Réunion de sensibilisation/formation et restitution de l'information ».

Sylvain Marsy précise que des actions de formations peuvent aussi être intégrées dans les programmes des organismes de formation professionnelle. La DIR Massif Central a ainsi proposé une formation sur la prise en compte des chiroptères auprès de ses agents gérant les ponts et les routes, sur fonds propres. L'animateur régional du PNA chiroptères interviendra dans cette formation.

Fiche C2

Des actions expérimentales ont été réalisées sur le site N2000 Gorges de la Tardes et de la vallée du Cher. La référence bibliographique, disponible en ligne, sera ajoutée au document.

2-

Précision sur les actions : quelques cas particuliers à tester sur des sites où les acteurs sont favorables.

Fiche C3

Le plan de gestion de la forêt de la Comté est en cours de révision. Les infos sur le Sonneur pourront être échangées entre l'ONF et l'animateur pour alimenter des actions futures cohérentes avec la déclinaison.

Les membres du COPIL s'interrogent sur le budget prévisionnel élevé de cette action.

L'ONF est très favorable à cette action et des fonds propres pourraient éventuellement être mobilisés. De plus, sur la base d'exemples d'actions dans les massifs forestiers lorrains, l'étude expérimentale pourra être mieux ciblée et le budget pourra être revu à la baisse. L'exemple lorrain reste à suivre avec précaution au regard de problématiques potentiellement différentes et de massifs forestiers un peu différents aussi.

Est soulevé le problème des pistes de débardage utilisées par d'autres usagers (motos, quads, etc.).

- Ces pistes peuvent participer aussi au rajeunissement des milieux. Ces activités, si elles sont autorisées, peuvent donc être favorables au Sonneur sur certaines périodes (octobre à mars).

Fiche C4

Dans le cadre de la réalisation de cette déclinaison régionale, le CEN Auvergne est entré en contact avec l'union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (l'UNICEM Auvergne), qui est apparu intéressé pour mieux prendre en compte le Sonneur dans sa charte de bonne conduite (laquelle prend déjà en compte les espèces patrimoniales). L'Observatoire des Amphibiens d'Auvergne est aussi en contact avec l'UNICEM Auvergne pour obtenir des données naturalistes sur les amphibiens en général.

La DREAL peut aussi être un interlocuteur privilégié pour transmettre des messages via les Schémas départementaux des carrières dont elle assure l'élaboration.

Fiche C5

Un projet d'ENS est en cours sur une station de sonneur à St Marcel-en-Marcillat (03).

Le SMAT Haut Allier transmettra au CEN Auvergne les données Sonneur recueillies en 2012 dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 Gorges de l'Allier.

Fiche C6

1-

La CASA : modification comme suit « *Le but est de garantir la pérennité de l'espèce sur le site et si possible de ne pas freiner les activités concernées* ».

Nadine Nogaret précise qu'il n'existe pas de garde nature sur le territoire du PNRLF mais que les agents techniques du parc peuvent contribuer à cette action.

Fiche C7

1-

Exemple du DOCOB des Gorges de la Loire qui possède une fiche action spécifique au Sonneur.

Les membres du COPIL précisent que les échanges entre structures animatrices Natura 2000 et animateur de la déclinaison régionale doivent se faire, le plus régulièrement possible.

3-

Les journées annuelles Natura 2000 peuvent être l'occasion de faire des interventions et échanges sur la déclinaison régionale du PNA Sonneur et autre déclinaisons de PNA.

Fiche C8

Changement de la priorité : passe de Forte à Moyenne

Les mares clés en main à 500 € sont supprimées car jugées irréalistes pour les membres du COPIL.

Action décalée à 2015-2016 : les stations doivent d'abord être globalement mieux identifiées et connues.

Fiche S1

Les CPIE mettent en œuvre ce type d'action avec l'Observatoire des Amphibiens. L'action est maintenue, avec les CPIE identifiés comme porteur, sans budget complémentaire nécessaire.

Une synergie pourra quand même exister avec l'opération « fréquence grenouille » animée par les CEN ou RNF et autres réseaux de bénévoles.

Fiche S2

Le référent national n'étant pas encore désigné, les supports seront réalisés après 2012. L'action est donc décalée à 2014.

L'ensemble des remarques figurant ci-dessus seront intégrées à la déclinaison régionale, avant la consultation du CSRPN prévue en septembre 2012.

III- Compléments d'informations sur la mise en œuvre de la déclinaison régionale du PNA Sonneur (Sylvain MARSY – DREAL Auvergne)

Sylvain Marsy précise la programmation envisagée par la DREAL : réunion des financeurs potentiels du PNA Sonneur et autres PNA (odonates, moule perlière...) à l'automne. Découplage envisagé de l'animation elle-même et des actions à réaliser. Montage technique et financier à définir avec les financeurs. L'animateur régional coordonnerait et accompagnerait les structures porteuses de projets et d'actions. L'animateur pourrait lui-même en porter certaines.

L'animateur de la déclinaison régionale Sonneur devrait être choisi d'ici fin 2012.

Sylvain Marsy remercie les membres du COPIL pour leur présence et leur contribution essentielle à ce document et lève la séance du COPIL à 13h.

Annexe 14. Avis n°3-2012 rendu par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Auvergne après examen de la Déclinaison pour la région Auvergne du Plan National d'Actions concernant le Sonneur à ventre jaune au cours de sa séance du 2 octobre 2012

AVIS N° 3- 2012

Séance du 2 Octobre 2012 du CSRPN Auvergne

**Déclinaison pour la région Auvergne du Plan National d'Actions
concernant le sonneur à ventre jaune (2013 – 2017)**

Lors de sa séance du 2 octobre 2012, le CSRPN a donné un avis favorable à la déclinaison pour la région Auvergne du Plan National d'Actions pour le sonneur à ventre jaune (2013 – 2017). Cet avis favorable est assorti des différentes remarques et recommandations présentées ci-dessous.

Le vote a été acquis à l'unanimité, moins une abstention, des 16 votes exprimés, le quorum requis étant de 12 membres sur les 23 membres qui constituent actuellement le CSRPN.

- Remarques et recommandations du CSRPN

1. En préalable, le CSRPN tient à rappeler l'importance de la sauvegarde et de la restauration de la naturalité générale des milieux, à la fois aquatiques et terrestres, fréquentés par l'espèce. Cette naturalité forte ne pourra être atteinte que sur le moyen ou le long terme, via, par exemple, le respect d'îlots de sénescence en milieu forestier, la protection forte de boisements avec, notamment, l'arrêt des drainages des forêts de plaine, ou encore la non-intervention sur les milieux aquatiques. Au-delà de la conservation du sonneur à ventre jaune, ce type d'actions est à même de bénéficier à de nombreuses autres espèces, tout en limitant les coûts de gestion, mais devra s'accompagner des mesures de sensibilisation appropriées.
2. Le CSRPN tient à souligner que la déclinaison pour l'Auvergne du Plan National d'Actions pour le sonneur à ventre jaune, validée par son comité de pilotage, a été bien réalisée, et présente de manière claire et structurée les actions de protection, d'étude et de sensibilisation prévues dans le volet national, actions qui sont bien adaptées au contexte spécifique régional.
3. La première recommandation du CSRPN concerne l'ordre de priorité accordé à certaines actions, même si des réponses claires ont été apportées en séance par les auteurs du PRA. Ainsi, le niveau de priorité de la prise en compte de l'espèce dans l'aménagement des territoires (« faible », action C1) paraît insuffisant dans la mesure où cet aménagement est identifié comme une menace directe et majeure sur l'espèce et sur la fragmentation de son habitat. L'un des axes prioritaires passe notamment par la communication de l'existence de l'espèce (pôle « sensibiliser », via un document technique de référence) vers les structures potentiellement concernées afin d'améliorer cette prise en compte. La priorité des actions de valorisation des pratiques agricoles devrait aussi être revue, les habitats générés ou maintenus par l'activité agricole n'étant pas négligeables.
4. Enfin, aucune action de conservation ou de gestion adaptée des sites connus en milieux aquatiques (48% du total), par des préconisations spécifiques - comme dans le cas des milieux agricoles, forestiers ou les carrières (actions C2, C3, C4, respectivement) - n'est proposée, en lien notamment avec la haute priorité légitime accordée à la protection de sites sensibles (action C5). Là encore, des réponses satisfaisantes ont été apportées en séance (les menaces sur les populations connues s'avérant faibles), mais le CSRPN recommande, cependant, de faire figurer dans le document et d'inclure dans la phase opérationnelle la nécessité de maintenir la qualité des milieux aquatiques et de souligner les risques liés à des opérations « d'entretien » de cours d'eau mal effectuées, pour orienter la gestion de ces habitats en milieux aquatiques vers la non-intervention.

Le 2 Novembre 2012



Pour le CSRPN : son Président Christian AMBLARD





Conservatoire
d'espaces naturels
Auvergne



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement

AUVERGNE